



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



NOTE D'INFORMATION



République de la
Guinée-Bissau



Présentation des émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Août 2021



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2021

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Revue qualité par **Deloitte.**

Sommaire

ACRONYMES.....	5
ATTESTATION DE L'EMETTEUR.....	7
SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	8
BREF APERÇU DU PAYS.....	9
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS.....	10
1.1. Système politique.....	10
1.2. Organisation administrative.....	11
1.3. Situation géographique.....	11
1.4. Population.....	12
1.5. Éducation.....	13
1.6. Santé.....	13
1.7. Emploi.....	14
1.8. Rappel des principaux agrégats.....	14
2. SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES.....	16
2.1. Évaluation du produit intérieur brut.....	16
2.2. Détail du produit intérieur brut.....	17
3. ANALYSE DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT.....	20
3.1. Réalisations et achèvement récents.....	20
3.2. Réalisations à venir.....	21
4. SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS.....	22
4.1. Éléments structurels.....	22
4.2. Système bancaire.....	24
4.3. Taux d'inflation.....	29
4.4. Taux de change.....	29
4.5. Réserves étrangères.....	30
5. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	31
5.1. Balance des paiements.....	31
5.2. Commerce régional.....	31
5.3. Commerce international.....	35
5.4. Investissements directs étrangers.....	40
5.5. Intégration régionale.....	41

6.	QUALITÉ DE SIGNATURE.....	42
6.1.	Climat des affaires.....	42
6.2.	Gouvernance Financière.....	43
6.3.	Notations financières.....	43
7.	FINANCES PUBLIQUES.....	41
7.1.	Budget.....	41
7.2.	Politique fiscale.....	46
7.3.	Projet de loi de finances	47
8.	FACTEURS DE RISQUE.....	48
8.1.	Risques politiques et sécuritaires.....	48
8.2.	Risques sociaux.....	48
8.3.	Risques macroéconomiques.....	49
8.4.	Risques concernant la mobilisation des ressources.....	49
8.5.	Risques sanitaires.....	49
8.6.	Risques environnementaux.....	49
9.	SITUATION DE LA DETTE.....	51
9.1.	Description générale.....	51
9.2.	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette.....	52
9.3.	Dettes extérieures.....	53
9.4.	Dettes intérieures.....	55
9.5.	Viabilité et soutenabilité.....	56
10.	ANNEXES.....	58
11.	LEXIQUE.....	59

AGOA	: Loi sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique
APPD	: ACCORD DE PARTENARIAT ET DE PÊCHE DURABLE
BADEA	: BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE
BCEAO	: BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
BINUGBIS	: BUREAU INTEGRE DES NATIONS UNIES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN GUINEE-BISSAU
BAD	: BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
BAT	: BON ASSIMILABLE DU TRESOR
BID	: BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
BIT	: BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
BM	: BANQUE MONDIALE
BOAD	: BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
CEDEAO	: COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
CAF	: COÛT ASSURANCE FRÊT
CENTIF	: CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES
CNUCED	: CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT
CVD	: CADRE DE VIABILITE DE LA DETTE
CFA	: COMMUNAUTE FINANCIERE AFRICAINE
DTS	: DROIT DE TIRAGE SPECIAL
EBC	: ENSEIGNEMENT DE BASE COMPLEMENTAIRE
EBE	: ENSEIGNEMENT DE BASE ELEMENTAIRE
ESC	: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE COMPLEMENTAIRE
ESG	: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL
EST	: ESTIMATION
FOB	: FREE ON BOARD
FAD	: FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
FEC	: FACILITE ELARGIE DE CREDIT
FHE	: FIEVRE HEMORRAGIQUE A VIRUS EBOLA
FIDA	: FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
FMI	: FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL
GATT	: GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE
GAFI	: GROUPE D'ACTION FINANCIERE
GIABA	: GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
IDA	: INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION
IDE	: INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS
IDH	: INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN
IIAG	: IBRAHIM INDEX OF AFRICAN GOVERNANCE
IMF	: INSTITUTION DE MICROFINANCE
INE	: INSTITUTO NACIONAL DE ESTADISTICA
INF	: INFERIEUR
LBC/FT	: LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
MEF	: MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
MW	: MEGAWATT
NIF	: NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE
NPF	: NATION LA PLUS FAVORISEE
OAT	: OBLIGATION ASSIMILABLE DU TRESOR
OMC	: ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
OMD	: ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

OMS	: ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
OMVG	: ORGANISATION DE MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE
ONU	: ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ONUDC	: OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME
PAIGC	: PARTI AFRICAIN POUR L'INDEPENDANCE DE LA GUINEE ET DU CAP-VERT
PCC	: PRELEVEMENT COMMUNAUTAIRE CEDEAO
PCD	: PARTI DE LA CONVERGENCE DEMOCRATIQUE
PCS	: PRELEVEMENT COMMUNAUTAIRE DE SOLIDARITE
PFR	: PAYS A FAIBLE REVENU
PIB	: PRODUIT INTERIEUR BRUT
PINA	: PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
PND	: PARTI DE LA NOUVELLE DEMOCRATIE
PNDS	: PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE
PNUD	: PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
PROJ	: PROJECTION
PPA	: PARITE DE POUVOIR D'ACHAT
PREV	: PREVISION
PRS	: PARTI DE LA RENOVATION SOCIALE
RAMSAR	: CONVENTION RELATIVE AUX ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE
SIDA	: SYNDROME DE L'IMMUNODEFICIENCE ACQUISE
SUP	: SUPERIEUR
SYGADE	: SYSTEME DE GESTION ET D'ANALYSE DE LA DETTE
TBS	: TAUX BRUT DE SCOLARISATION
TOFE	: TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT
TSA	: TOUT SAUF ARME
UE	: UNION EUROPEENNE
UEMOA	: UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST-AFRICAINE
UM	: UNION POUR LE CHANGEMENT
UMOA	: UNION MONETAIRE OUEST-AFRICAINE
UNESCO	: ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
UNICEF	: UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND
USD	: DOLLAR AMERICAIN
VA	: VALEUR ACTUELLE
VIH	: VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE ACQUISE



GOVERNO DA
GUINÉ-BISSAU

Ministério das Finanças
Secretaria de Estado do Tesouro
Direção-Geral do Tesouro e da Contabilidade Pública

Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Mamadu BALDE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État de Guinée-Bissau, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État de Guinée-Bissau, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique de la Guinée-Bissau ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

Directeur Général du Trésor et
de la Comptabilité Publique

Mamadu BALDE



En 2019, la valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH) de la Guinée-Bissau était de 0,48, positionnant le pays à la 175^{ème} place sur 189 pays. Entre 2009 et 2019, la valeur de l'IDH de la Guinée-Bissau est passée de 0,42 à 0,48, soit une progression de 14 %.

En 2020, le Produit Intérieur Brut (PIB) nominal de la Guinée-Bissau est estimé à 919,1 milliards FCFA, alors qu'il était de 885,1 milliards FCFA en 2019. La croissance de la Guinée-Bissau a ralenti en 2020 s'établissant à 1,5 % après 4,5 % un an plus tôt. L'économie de la Guinée-Bissau devrait retrouver sa dynamique d'avant la COVID-19 en 2021 avec une croissance du PIB réel attendue de 6,3 %.

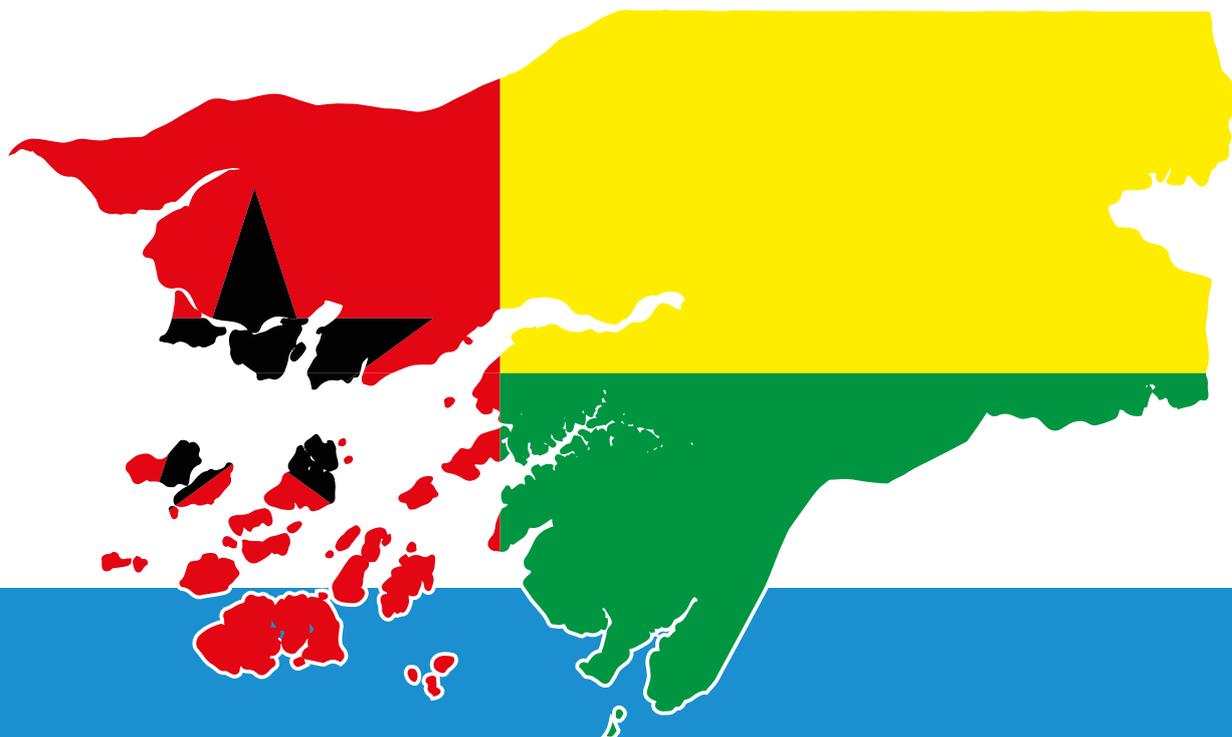
Le déficit budgétaire, rapporté au PIB, s'est détérioré entre 2019 et 2020. Il est passé de 3,6 à 9,3 %. Cette dégradation est liée à la baisse des recettes publiques et à l'augmentation des dépenses. Une réduction du déficit budgétaire est projetée à partir de 2021.

Selon les données de la Direction de la Dette Publique, le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal s'établirait à 69,9 % en 2020 contre 61,1 % en 2019.

Selon la dernière analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par le FMI et la Banque Mondiale, la Guinée-Bissau présente un risque de surendettement extérieur élevé et un risque de surendettement global élevé.

Des réformes sont menées pour aider le pays à atteindre les objectifs du plan national de développement, la vision Guinée-Bissau 2025. Il s'agit de réformes s'appuyant sur quatre axes moteurs de croissance : l'agriculture et l'agro-industrie, la pêche, le tourisme et les mines.

République de la Guinée-Bissau



Superficie

36 125 km²



Population en 2020

1 967 998 Hbts



Capitale

Bissau



Régime

Présidentiel



Monnaie

FCFA



Langue Officielle

Portugais



PIB Nominal en 2020

919,1 milliards
FCFA

(Source : Banque Mondiale)

- ▶ Une économie basée sur l'**agriculture** et le **commerce**
- ▶ **50,2%** de la population entre de 15 et 35 ans (RGPH 2009)
- ▶ **Deuxième** producteur africain de **noix de cajou**
- ▶ Taux de croissance réel du PIB en 2020 : **1,5%**
- ▶ Taux d'endettement en 2020 : **69,9%** du PIB
- ▶ Déficit budgétaire , y compris les dons, en 2020 : **9,3%** du PIB

La République de Guinée-Bissau est un pays lusophone de l'Afrique de l'Ouest. Sa capitale est Bissau. À la suite d'une longue guerre aboutissant à l'indépendance en 1973, le pays a connu une instabilité politique presque continue.

L'économie est fortement dépendante du climat politique, de la performance du secteur de la noix de cajou et de l'aide extérieure.

Un accord avec le FMI en 2014, visant la restauration des équilibres macroéconomiques et la conduite des réformes, a permis de stimuler la confiance des donateurs.

Les politiques adoptées dans le cadre de cet accord mettent l'accent sur :

- L'atténuation de la fragilité de l'économie à travers la consolidation des finances publiques ;
- Les réformes fiscales ;
- Le rétablissement de la stabilité financière ;

- La politique d'emprunt et de viabilité de la dette à long terme ;
- Le développement du secteur privé ;
- L'amélioration de la croissance inclusive.

En outre, la bonne gouvernance et la restauration de la sécurité sont au cœur de ces politiques.

Le pays possède un potentiel important dans le secteur minier pour offrir de nouvelles perspectives à l'économie bissau-guinéenne.

La Guinée-Bissau est une république à régime présidentiel dans laquelle le Président de la République, chef de l'Etat, nomme un Premier Ministre, chef du gouvernement. Le pays est administrativement organisé en un secteur autonome (la capitale Bissau) et huit (8) régions : Bafata, Biombo, Bolama-Bijagos, Cacheu, Gabu, Oio, Quinara et Tombali. Les régions sont divisées en trente-huit secteurs et la capitale Bissau est divisée en huit secteurs.

1.1 Système politique

Colonie portugaise depuis 1879, la Guinée-Bissau a accédé à l'indépendance le 24 septembre 1973, après 11 années de guerre civile. Cette reconnaissance par le Portugal survient environ un an après la proclamation unilatérale de l'indépendance par le parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), dirigé par Luis Cabral.

Sur le plan organisationnel, la Guinée-Bissau est une République souveraine, multipartite, démocratique, laïque et unitaire dirigée par le Président qui est le chef de l'Etat. Le Président de la République est élu au suffrage universel. La durée de son mandat est de cinq ans.

Le gouvernement est placé sous la tutelle du Premier Ministre qui est nommé par le Président. Le pouvoir exécutif est exercé par le gouvernement tandis que le pouvoir législatif est partagé entre le gouvernement et l'Assemblée nationale. Le pouvoir judiciaire est représenté par la Cour suprême qui est la plus haute instance judiciaire.

1.1.1 Pouvoir exécutif

Le Président est élu au suffrage universel direct, à un vote majoritaire absolu, pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois. Le Président actuel, M. Umaro Sissoco Embaló, a été élu le 27 février 2020. En Guinée-Bissau, le pouvoir est réparti entre quatre organes : le Président de la République, l'Assemblée

Nationale Populaire, le Gouvernement et les Tribunaux.

Un ensemble d'attributions de souveraineté nationale est remis à chaque organe. Le Président de la République est le Chef de l'État, garant de la Constitution, de l'unité nationale et du fonctionnement normal des institutions. Il a la compétence de nommer le Premier Ministre, qui est le chef du gouvernement, et de dissoudre le Parlement. L'actuel Premier Ministre est M. Nuno Gomes Nabiam (depuis le 29 février 2020).

Le gouvernement est l'organe exécutif et administratif suprême de la Guinée-Bissau. Il conduit la politique générale du pays, conformément à son programme, approuvé par l'Assemblée nationale.

Selon la Constitution, en son article 71, en cas de décès ou d'invalidité permanente du chef de l'Etat, le Président de l'Assemblée nationale joue le rôle de Président de la République et doit organiser des élections présidentielles dans les 60 jours.

La Guinée-Bissau a connu seize Présidents depuis son indépendance. Sur la dernière décennie les différents Présidents qui se sont succédé sont :

- João Bernardo Vieira (1er octobre 2005 – 2 mars 2009) ;

- Raimundo Pereira (2 mars 2009 – 8 septembre 2009)
- Malam Bacai Sanhá (8 septembre 2009 – 9 janvier 2012)
- Raimundo Pereira (9 janvier 2012 – 12 avril 2012)
- Mamadu Ture Kuruma (12 avril 2012 – 11 mai 2012)
- Serifo Nhamadjo (11 mai 2012 – 23 juin 2014)
- José Mário Vaz (23 juin 2014 – 27 février 2020)
- Umaro Sissoco Embaló (depuis le 27 février 2020)

1.1.2 Pouvoir législatif

La chambre parlementaire de la Guinée-Bissau est l'Assemblée nationale populaire. La chambre compte 102 membres élus pour un mandat de quatre ans, dans des circonscriptions électorales définies par la loi. Le Président est élu lors de la première session de la législature pour la même durée.

Le Parlement supervise les activités du gouvernement par des questions écrites et orales et une réponse doit lui être donnée pendant la même séance, ou dans un délai maximum de quinze jours, par écrit, dans le cas où des investigations sont nécessaires.

La Constitution confère à l'Assemblée nationale populaire certains pouvoirs dont la décision de la constitutionnalité des lois et des autres textes législatifs, l'approbation du budget de l'Etat, l'approbation des traités qui impliquent la participation de la Guinée-Bissau à des organisations internationales, les traités d'amitié, de paix, de défense et de rectifi-

cation des frontières et tous les autres traités que le gouvernement entend lui soumettre.

Actuellement, à la suite des élections législatives du 10 mars 2019, l'Assemblée nationale est composée des partis suivants : Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) 47 sièges, Mouvement pour l'Alternance Démocratique (MADEM G15) 27 sièges, Parti de la Renovation Sociale (PRS) 21 sièges, Assemblée du Peuple Uni – PDGB (APU) 5 sièges, Union pour le changement (UM) 1 siège, Parti de la Nouvelle Démocratie (PND) 1 siège.

1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le système juridique de la Guinée-Bissau est inspiré essentiellement du système portugais. L'architecture globale du pouvoir judiciaire de la Guinée-Bissau est composée : de la Cour suprême, des tribunaux populaires régionaux et des tribunaux populaires de section.

La Cour suprême est la plus haute instance judiciaire. Elle fonctionne comme un tribunal de dernier recours, et est composée de neuf juges nommés par le Président de la République.

Chacune des neuf régions est dotée d'une Cour régionale qui officie comme première Cour d'appel des 24 tribunaux de première instance et entend les litiges civils supérieurs à 1 000 USD. Les juges de première instance sont compétents pour les petits délits et, au civil, lorsque la somme litigieuse n'excède pas 1 000 USD.

1.2 Organisation administrative

Le pays est administrativement organisé en un secteur autonome (la capitale Bissau) et huit (8) régions : Bafata, Biombo, Bolama-Bijagos, Cacheu, Gabu, Oio, Quinara et Tombali.

Les régions sont à leur tour divisées en secteurs (36 au total) et en sections, composées de tabancas (villages). Les régions et les secteurs sont dirigés par des comités d'État, supervisés par un président.

1.3 Situation géographique

La Guinée-Bissau a une superficie de 36 125 km². Elle est entourée au nord par le Sénégal, au sud et à l'est par la République de la Guinée et à l'ouest par l'océan atlantique (270 km de côtes). 8 % de son territoire sont couverts de mangrove. Un tiers du territoire de la Guinée-Bissau est constitué d'îles, de l'archipel des Bolama-Bijagós, site naturel de près de 80 îles et îlots, reconnu par l'UNESCO. Plusieurs îles sont classées RAMSAR (zones humides d'importance internationale).

De nombreux fleuves et cours d'eau irriguent le pays, du nord au sud, notamment Cacheu, Mansoa, Geba, Corubal, Grande de Buba, Cumbijã, Tombali et Cacine. Le pays est plutôt plat sauf le sud-est qui culmine à 360 mètre d'altitude, et jouit d'un climat tropical chaud et humide caractérisé par l'alternance de deux saisons : une saison pluvieuse de juin à novembre et une saison sèche de décembre à mai. La végétation est composée de la savane dans la partie Est du pays prolongeant la zone forestière.

1.4 Population

Selon le dernier recensement de la population effectué en 2009 par l'Institut National de la Statistique (INE) de la Guinée-Bissau, la population Bissau-guinéenne était d'environ 1 449 230 habitants, dont

51,6 % de femmes et 50,2 % de jeunes entre 15 et 35 ans. Selon les estimations de l'Organisation Internationale du travail, la population s'élèverait à 2 015 600 habitants en 2021.

Tableau 1. Population de la Guinée-Bissau en 2021

Catégorie	2021	
Population Totale	2 015 500	
Homme	986 700	48.96 %
Femme	1 028 800	51.04 %
Urbain	899 300	44.62 %
Rural	1 116 200	55.38 %

Source : OIT

En termes de répartition géographique, la capitale Bissau regroupe 20 % de la population totale. Le reste de la population vit dans les huit autres régions, majoritairement rurales (World Factbook, CIA).

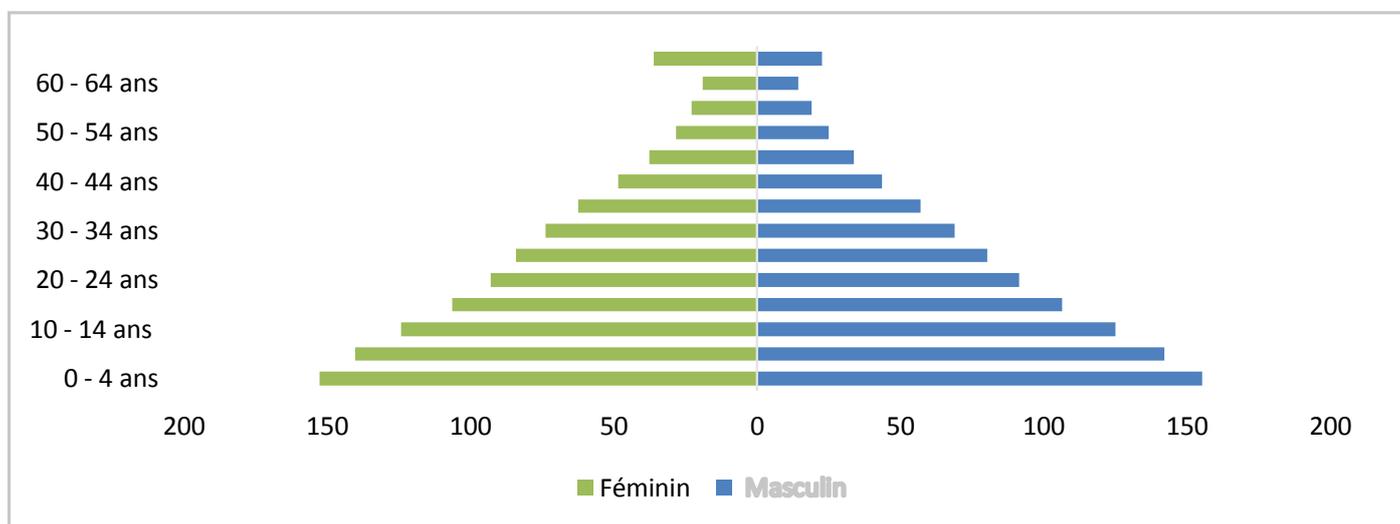
D'après l'INE (projections pour 2020), la densité de la population est de 50 habitants/km² en moyenne.

La densité varie de 12,3 habitants/km² à Bolama/Bijagós à 4 711 habitants/km² à Bissau et 110,9 habi-

tants/km² à Biombo. Cette situation n'est pas sans conséquence sur l'habitat, avec une forte demande dans les villes de Bissau et Biombo.

Entre 2010 et 2019, la population en Guinée-Bissau a progressé à un taux de croissance annuel moyen de 2,58 % selon les données de la Banque mondiale. L'INE projette un taux de 2,3 % pour 2020. La population est très jeune comme le montre la pyramide des âges.

Figure 1. Pyramide des âges de la population en Guinée Bissau en 2021



Source : ILO, 2021

Selon les estimations de l'OIT, en 2021, 55,38% de la population de la Guinée-Bissau vit en milieu urbain, contre 44,62 % dans des zones rurales.

L'édition de la CIA World Factbook de mars 2021 a révélé que 45,1 % des habitants étaient musulmans,

22,1 % étaient chrétiens et 32,2 % étaient animistes ou avaient une religion traditionnelle.

Selon l'INE la population devrait passer de 1,646 millions de personnes en 2021 à 1,870 millions en 2030.

1.5 Education

La constitution de la Guinée-Bissau stipule que l'État est responsable de la conduite de la politique éducative et de la formation des hommes et des femmes. Elle garantit que l'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants et est obligatoire et gratuite pour tous sur le territoire national à partir de 6 ans.

Le système éducatif est structuré en deux sous-secteurs : l'éducation formelle et l'éducation non formelle.

- i. L'éducation formelle est composée de l'enseignement préscolaire, de l'enseignement moyen, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.
- ii. L'éducation non formelle comprend l'alphabétisation, l'éducation des adultes et d'autres types d'éducation.

Il existe une cellule d'enseignement spécial pour les enfants handicapés.

Selon les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur (ERI-ESI), le taux d'alphabétisation en Guinée-Bissau pour les personnes âgées de 15 ans et plus s'est établi à 80,7% en 2017. Ce taux était de 86,9% pour les hommes et 75,4% pour les femmes.

Selon les statistiques de l'UNESCO, le taux de scolarisation du préscolaire a connu une évolution très

importante puisque le taux brut de scolarisation a doublé entre 2000 et 2006 (de 3 % à 6 %). Toutefois, celui-ci a stagné, voire diminué, pour s'établir à 5 % en 2010.

Sur cette même période, l'enseignement de base a également enregistré une évolution significative avec une croissance d'environ 67 % entre 2000 et 2010.

Le taux brut de scolarisation indique le nombre total d'inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, par rapport à la population en âge d'être scolarisée dans ce même niveau. Il s'établit à

117 % pour l'enseignement de base avec : 139 % pour l'Enseignement de Base Élémentaire (EBE) et 71 % pour l'Enseignement de base Complémentaire (EBC). L'EBE est destiné aux enfants de 7 à 12 ans mais accueille des enfants de 13 ans, 14 ans, etc. Le déséquilibre entre l'EBE et l'EBC s'est maintenu entre 1999/2000 et 2009/2010.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, on observe une évolution encore plus importante que celle de l'enseignement de base : le taux brut est passé de 19 % à 43 % entre 2000 et 2010 sur l'ensemble du cycle. Il a augmenté plus rapidement dans l'Enseignement Secondaire Complémentaire (ESC) que dans l'Enseignement Secondaire Général (ESG), signe d'un rééquilibrage entre les deux cycles de l'enseignement secondaire.

1.6 Santé

Le système national de la santé de la Guinée-Bissau s'articule autour de trois niveaux : central, régional et périphérique, et définit les différents types de structures de prestation des soins. Les structures sont constituées par deux directions générales, les directions de services (incluant la coordination des

programmes nationaux) et au niveau intermédiaire régional par les directions régionales de la santé.

Le pays est divisé en 11 secteurs sanitaires (Bafata, Cacheu, Oio, Gabu, Quinara, Bolama, Tombali, Farim, Bubaque/Bijagos, Biombo, Secteur autonome de Bissau) subdivisés en 114 aires sanitaires au total.

Tableau 2. Statistiques générales indiquant l'état de santé de la population

Indicateurs	2000	2010	2015	2019
Espérance de vie des hommes	47,58	52,23	54,77	56,3
Espérance de vie des femmes	53,10	56,90	59,02	60,2
Espérance de vie totale	50,37	54,63	56,96	58,3
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	105,5	72,3	59,5	52,32
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000)	174,8	113,8	91,2	78,47

Sources : Données Banque Mondiale, Programme de développement des Nations Unies

Les indicateurs de santé de la Guinée-Bissau sont en amélioration depuis 2000. Ils restent cependant encore faibles comparativement aux autres pays de l'Union. L'espérance de vie est passée de 50 ans en 2000 à 58 ans en 2019. En 2019, la mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 78,47 pour 1 000.

Les efforts du Gouvernement ont permis d'améliorer les indicateurs et l'accès aux soins de santé pour les femmes enceintes et de réduire la mortalité infantile. Selon l'OMS, il est en voie de finaliser son Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2018-2022 de façon à réorganiser le système de santé qui sera apte à fournir des services de santé inclusifs et intégrés pour sa population.

Le profil épidémiologique de la Guinée-Bissau est dominé par les infections sexuellement transmissibles (comme le VIH) et une augmentation des maladies non transmissibles et émergentes, aggravées par un contexte défavorable.

L'incidence du paludisme pour 1 000 personnes à risque était de 123,3 en 2018 selon l'Organisation

Mondiale de la Santé. Il atteignait 295,28 en 2000. Néanmoins, le paludisme demeure la principale source de décès des enfants de moins de 5 ans. Pour la tuberculose, les indicateurs d'incidence de la maladie montrent une évolution maîtrisée, autour de 360 cas pour 100 000 habitants depuis 2005 selon l'OMS. L'hôpital national Simão Mendes, le plus grand du pays, et l'hôpital Raoul Follereau détectent environ 60 % des cas de tuberculose.

Le VIH/SIDA reste encore un défi majeur pour le pays. Selon les indicateurs de la Banque mondiale, la prévalence du VIH/Sida dans la population âgée de 15 à 49 ans était de 3,9 % en 2009 et de 3,4 % en 2019. La prévalence est plus élevée chez les femmes âgées de 15 à 24 ans (1,2 % en 2019) que chez les hommes du même âge (0,7 % en 2019).

Courant 2012, une épidémie de choléra s'est déclarée en Guinée-Bissau et a continué de sévir en 2013. Les mutilations génitales féminines (excision) sont encore largement pratiquées et affectent lourdement le bien-être des femmes. La prévalence des mutilations génitales était estimée à 44,9 % en 2014 par la Banque mondiale.

1.7 Emploi

Selon les données de la Banque Mondiale et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la population active, incluant les emplois informels, était estimée à 792 500 personnes en 2020 contre 619 191 personnes en 2010. 78,6 % des hommes de plus de 15 ans étaient économiquement actifs contre 65,8 % de femmes en 2019. 68,1 % des emplois étaient dans le secteur agricole en 2019.

En ce qui concerne le taux de chômage, il est stable depuis 2000, estimé à 2,5 % de la population active en 2019 par l'OIT. Le chômage affecte davantage les hommes (2,7 % de la population active masculine) que les femmes (2,2 % de la population active féminine).

Le Gouvernement, avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT), a d'ailleurs mis en place un pro-

gramme pays pour un travail décent en Guinée-Bissau sur la période 2012-2015. Ce programme s'est fixé comme priorité de :

- iii. contribuer au processus de modernisation de l'administration dans un climat de dialogue social et de promotion de l'égalité du genre ;
- iv. promouvoir des emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, en particulier par la création d'entreprises et la formation professionnelle ;
- v. renforcer et étendre le système de protection sociale, en particulier pour les femmes de l'économie informelle, pour les enfants victimes des pires formes de travail et la prise en compte du VIH en milieu de travail.

1.8 Rappel des principaux agrégats

L'IDH est développé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et fournit une mesure sommaire pour évaluer les progrès à long terme selon trois dimensions de base du développement humain : une vie longue et saine, l'accès à l'éducation et à un niveau de vie décent.

En 2019, la valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH) de la Guinée Bissau était de 0,48, posi-

tionnant le pays à la 175ème place sur 189 pays. Entre 2009 et 2019, la valeur de l'IDH de la Guinée-Bissau est passée de 0,42 à 0,48, soit une progression de 14 %.

En ce qui concerne l'indice de GINI, selon la Banque Mondiale, la Guinée-Bissau était à 50,7 en 2010, soit une dégradation de 15,1 points par rapport au niveau de 2002 (35,6).

S'agissant du PIB réel par habitant, il a progressé entre 2014 et 2019, passant de 346 907 FCFA à 491 301 FCFA. Cette évolution est expliquée par l'amé-

lioration de l'environnement économique après les périodes de tensions politiques et militaires.

Tableau 3. Evolution du PIB réel par habitant

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PIB réel par tête en FCFA	346 907	412 570	437 187	494 863	484 736	491 301
PIB réel par tête (\$ PPA internationaux constants de 2011)	1 741	1 800	1 864	1 925	1 949	1 989

Source : MEF, Banque mondiale

Tableau 4. Tableau récapitulatif

Milliards FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Economie nationale							
PIB Nominal	560,5	681,3	737,8	853,6	854,5	885,1	919,1
Croissance du PIB réel (en %)	1,0	6,1	5,4	4,7	3,4	4,5	1,5
Taux d'investissement (en % du PIB)	19,2	16,2	16,4	17,4	21,6	21,8	21,5
Taux d'inflation (en %)	-1,0	1,5	1,5	1,1	1,4	0,3	1,5
Balance des paiements							
Exports de biens FOB (BCEAO, MFE)	82,1	149,2	164,0	197,5	188,6	145,8	115,0
Imports de biens FOB (BCEAO, MFE)	105,9	122,4	136,5	169,2	162,9	196,4	180,0
Solde des biens	-23,8	26,8	27,5	28,3	25,7	-50,6	-65,0
Solde des services	-34,4	-55,9	-61,0	-69,8	-69,4	-72,6	-64,5
Balance courante (hors dons publics)	3,2	-14,1	-15,9	-33,2	-72,1	-107,7	-114,2
Finances publiques							
Recettes et dons	105,9	124,9	112,2	143,7	128,6	130,1	134,5
Dépenses courantes	78,1	92,7	99,9	100,4	105,4	123,6	148,7
Solde global	-12,2	-16,2	-30,2	-11,6	-36,7	-31,7	-85,3
En % du PIB nominal	-2,2	-2,4	-4,1	-1,4	-4,3	-3,6	-9,3
Dettes publiques							
Encours dette publique	200,5	228,2	276,0	330,1	442,5	540,5	642,6
Dettes intérieure	35,2	36,6	64,2	94,7	175,3	214,2	293,2
Dettes extérieure	165,3	191,6	211,8	235,4	267,2	326,3	349,4
Dettes publique en % du PIB	35,8	33,5	37,4	38,7	51,8	61,1	69,9

Source : Direction générale de la prévision et des études économiques, Septembre 2021

2.1 Evaluation du produit intérieur brut

2.1.1 Niveau du PIB (en milliards de F CFA)

Au cours de la période 2014-2020, le produit intérieur brut de la Guinée Bissau est passé de 560,5 milliards de francs CFA à 919,1 milliards de francs

CFA, soit une augmentation de la richesse de 358,6 milliards de francs CFA. Cette dynamique économique devrait se poursuivre en 2021 et 2022, où le PIB devrait atteindre respectivement 1005 milliards et 1052,1 milliards de francs CFA.

Tableau 5. Produit intérieur brut (PIB) nominal de la Guinée-Bissau

Guinée-Bissau En milliards FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIB à prix courant	560,5	681,3	737,8	853,6	854,5	885,1	919,1	1005,0	1052,1

Source : MEF, Direction générale de la prévision et des études économiques, Septembre 2021

2.1.2 Croissance du PIB réel (en %)

Après avoir enregistré cinq années consécutives de croissance soutenue (4,8 % en moyenne sur 2015-2019), l'économie bissau-guinéenne a ralenti en 2020 avec un taux de croissance de 1,5 %. Ce ralentissement s'explique par l'effondrement des prix de la noix de cajou, des investissements directs étrangers bien plus faibles que les années précédentes et l'impact de mesures de confinement sur la consommation et l'investissement, aggravés par d'importantes inondations. Toutefois, l'activité économique devrait s'accélérer en 2021 avec une croissance du PIB réel attendue à 6,3 % avant de se stabiliser à 3,6% en 2022.

Le secteur primaire n'a connu qu'une croissance de 3,2 % en 2020 après 5,3 % en 2019. Ce ralentissement s'explique par les grandes inondations qui ont touché le pays et surtout par les effets de la pandémie Covid-19. En effet, la fermeture des frontières ainsi que la restriction du trafic ont retardé le lance-

ment de la saison de la noix de cajou en 2020, ce qui a fortement impacté le secteur agricole employant 70% de la main d'œuvre. Le volume de noix de cajou expédié a été inférieur à 160 000 tonnes, alors qu'il est habituellement de 200 000 tonnes par an.

Néanmoins, une bonne production vivrière compenserait le déclin de la production de cajou. La production de vivrière a augmenté de 10,1 % grâce à des conditions climatiques favorables et au soutien du gouvernement aux agriculteurs. La production céréalière brute a progressé de 7,0% par rapport à 2019 pour se situer à 257 504 tonnes en 2020.

Le secteur secondaire a connu une croissance de 1,4 % en 2020 après un repli de 0,1 % l'année précédente. Cela est principalement dû à la croissance du sous-secteur de l'énergie en 2020 (+10,7 %) (MEF).

Quant au secteur tertiaire, il aurait progressé de +2,5 % en 2020 après une hausse de 5,9 % en 2019.

Tableau 6. Croissance du produit intérieur brut réel de la Guinée-Bissau (en %)

Guinée-Bissau PIB réel par secteur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 Est	2020 Est	2021 Prév.	2022 Prév.
Secteur primaire	4,8	-8,4	6,5	6,4	3,9	3,5	5,3	3,2	6,3	4,1
Secteur secondaire	11,8	10,8	-6,2	1,0	8,2	12,6	-0,1	1,4	6,8	4,0
Secteur tertiaire	3,5	5,6	9,0	7,0	5,5	1,3	5,9	2,5	5,3	2,9
PIB non marchand	15,4	24,4	6,7	5,1	0,7	3,9	4,3	16,5	6,8	2,0
Droit et taxes	-19,2	7,1	12,8	-1,3	-2,8	-1,3	-0,9	-17,7	15,6	5,0
PIB réel	3,3	1,0	6,1	5,4	4,7	3,4	4,5	1,5	6,3	3,6

Source : MEF, Direction générale de la prévision et des études économiques, Septembre 2021

2.1.3 Décomposition du PIB en structure (en %)

Au cours de la période 2014-2019, la part du secteur primaire dans le PIB était en moyenne de 35,3 %. Selon les estimations, ce secteur contribuerait à 1,13 point de pourcentage à la croissance du PIB en

2020. Le secteur secondaire, quant à lui, a contribué à hauteur 0,18 point à la croissance du PIB en 2020.

Quant au secteur tertiaire, sa contribution à la croissance du PIB a baissé 1,54 point pendant la crise sanitaire, s'établissant à 1,13 point en 2020.

Tableau 7. Décomposition du PIB en structure (en %)

Guinée-Bissau	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Prév.
PIB total	100	100	100	100	100	100	100	100
Secteur primaire	35,0	35,2	35,5	35,2	35,3	35,6	36,1	36,1
Secteur secondaire	14,6	12,9	12,4	12,8	13,9	13,3	13,3	13,4
Secteur tertiaire	43,9	45,1	45,8	46,1	45,2	45,8	46,2	45,8
PIB non marchand	7,7	7,8	7,7	7,4	7,5	7,5	8,6	8,6
Droits et taxes à l'importation	6,4	6,8	6,4	5,9	5,6	5,4	4,3	4,7

Sources : MEF, Direction générale de la prévision et des études économiques, Septembre 2021

La tendance observée dans le secteur primaire est expliquée principalement par la progression du sous-secteur de l'agriculture. Quant au secteur ter-

tiaire, sa situation s'explique par la bonne dynamique observée dans les sous-secteurs des télécommunications et des autres services.

2.2 Détail du produit intérieur brut

2.2.1 PIB en volume, détail des secteurs

Sur la base de l'analyse des différents secteurs de l'économie bissau-guinéenne, il ressort que la contribution du secteur primaire au PIB est estimée à 298,0 milliards de FCFA (à prix constants), contre 288,8 milliards de FCFA en 2019. L'agriculture vivrière est la principale source de création de richesse dans ce secteur avec 148,4 milliards de FCFA.

Le secteur secondaire en général a contribué à hauteur de 109,7 milliards de FCFA à la création de richesse en 2020, contre 108,2 milliards de FCFA en 2019. L'agro-industrie représente la plus grande part du secteur, avec une contribution de 34,7 milliards de FCFA en 2020.

Le secteur tertiaire, quant à lui, a contribué à hauteur de 381,0 milliards de FCFA en 2020 contre 371,8 milliards en 2019, soit une hausse de 2,5%.

Tableau 8. Ventilation sectorielle du PIB

Guinée-Bissau Valeur ajoutée millions FCFA constants	2017	2018	2019	2020	2021 Prév.	2022 Prév.
Secteur primaire	264,7	274,1	288,8	298,0	316,8	329,9
Secteur secondaire	96,2	108,3	108,2	109,7	117,1	121,8
Secteur tertiaire	346,7	351,1	371,8	381,0	401,3	413,1
Total de la valeur ajoutée	707,7	733,5	768,8	788,6	835,3	864,8
Impôts et taxes nets sur les produits	44,5	43,9	43,5	35,8	41,4	43,5
Produit Intérieur Brut	752,1	777,4	812,2	824,4	876,7	908,3

Sources : MEF, Direction générale de la prévision et des études économiques, Septembre 2021

2.2.2 PIB en composition

La composition du PIB de la Guinée Bissau en structure montre que le secteur tertiaire est la première source de création de richesse dans le pays. Ce secteur représente à lui seul plus de 50,6% du PIB en 2020. Ce secteur ne représentait que 45,1% du PIB en 2017, soit une augmentation de 5,5 points.

Le secteur primaire a vu sa contribution à la formation du PIB diminuer globalement entre 2017 et 2020, passant de 36,4% à 32,9%, soit une baisse de 3,5 points.

Concernant la contribution du secteur secondaire à la formation du PIB, après une augmentation en 2018, elle a diminué pour atteindre 12,5 % en 2020.

Selon le MEF, en 2021, le secteur primaire devrait représenter 34,5 % du PIB, tandis que les secteurs secondaire et tertiaire devraient représenter respectivement 12,5 % et 48,0 % du PIB. Les prévisions pour 2022 sont du même ordre de grandeur que celles pour 2021.

Tableau 9. Part des secteurs et sous-secteurs dans le PIB (%)

Guinée-Bissau	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prix courants						
Secteur primaire	36,4	34,7	33,0	32,9	34,5	34,7
Secteur secondaire	11,7	13,4	12,6	12,4	12,5	12,7
Activités extractives	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Agroalimentaire	5,5	5,8	5,2	4,5	4,5	4,5
Autres industries	2,6	3,5	3,5	3,7	3,9	4,0
Electricité - Eau - Assainissement	1,1	1,1	1,2	1,3	1,3	1,4
Construction	2,1	2,6	2,4	2,5	2,5	2,5
Secteur tertiaire	45,1	45,7	48,6	50,6	48,0	47,5
Commerce et réparation	17,1	15,9	15,7	15,3	13,3	13,1
Transport et entreposage	4,6	4,9	4,9	5,3	5,3	5,4
Information et communication	2,9	3,0	3,2	3,2	3,1	3,2
Services Financiers et assurances	2,1	2,2	2,5	2,6	2,6	2,6
Autres services	6,7	6,9	7,2	7,1	6,6	6,4
Services d'administration publique	11,7	12,8	15,1	17,0	17,1	16,9
Total de la valeur ajoutée	93,1	93,8	94,2	95,9	95,0	95,0
Droits et taxes à l'importation	6,9	6,2	5,8	4,1	5,0	5,0
PIB Nominal	100	100	100	100	100	100

Sources : MEF, Direction générale de la prévision et des études économiques, Septembre 2021

2.2.3 PIB par composante

La consommation finale reste en 2020 majoritairement constituée de la consommation privée, qui représente 78,1 % et s'élève à 558,5 milliards de FCFA. La consommation publique a néanmoins beaucoup augmenté sur la période 2017-2020, passant de 125,9 à 156,9 milliards de FCFA.

La formation brute de capital fixe n'a cessé d'augmenter au cours des quatre dernières années, pour atteindre 196,9 milliards de francs CFA en 2020. Selon les prévisions du MEF, elle devrait poursuivre cette tendance pour atteindre 207,4 milliards de francs CFA en 2022. Enfin, la variation des stocks est ressortie à 41,2 milliards de FCFA en 2020 après 22,0 milliards de FCFA un an plus tôt.

Tableau 10. Ventilation du PIB en fonction des dépenses (milliards de FCFA)

Prix constants	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Demande interne	833,1	845,1	940,2	953,5	1 001,3	1 033,0
Consommation finale	683,7	690,8	724,5	715,4	759,1	773,8
Privée	557,9	563,9	589,6	558,5	584,1	604,7

Publique	125,9	126,9	134,9	156,9	174,9	169,1
Investissement	149,4	154,3	215,7	238,1	242,2	259,2
Formation Brute de Capital Fixe	148,2	184,3	193,1	196,9	201,0	207,4
Variation des stocks	1,2	-30,0	22,8	41,5	41,6	51,5
Demande extérieure totale	-59,9	-67,7	-128,0	-129,1	-124,6	-124,7
Exportation	183,0	166,8	131,8	94,7	118,5	121,3
Importation	242,9	234,5	259,8	223,9	243,1	245,9
PIB	773,2	777,4	812,2	824,4	876,7	908,3

Sources : MEF, Direction générale de la prévision et des études économiques, Septembre 2021

Tableau 11. Contribution à la croissance des postes de dépense (%)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Demande interne	9,4	1,6	12,2	1,6	5,9	3,9
Consommation totale	5,7	0,9	4,3	-1,1	5,3	1,6
Privée	5,0	0,8	3,3	-3,8	3,1	2,4
Publique	0,7	0,1	1,0	2,7	2,2	-0,7
2. Investissement	3,8	0,6	7,9	2,8	0,5	2,4
Formation Brute de Capital Fixe	3,8	4,7	1,1	0,5	0,5	0,7
Variation des stocks	0,02	-4,0	6,8	2,2	0,01	1,2
2. Demande extérieure totale	-1,6	-1,0	-7,8	-0,1	0,6	0,0
Exportations	1,5	-2,1	-4,5	-4,6	2,9	0,3
Importations	3,2	-1,1	3,3	-4,4	2,3	0,3
PIB	7,8	0,5	4,5	1,5	6,3	3,6

Sources : MEF, Direction générale de la prévision et des études économiques, Septembre 2021

Perspectives

La croissance du secteur primaire devrait passer de 3,2 % en 2020 à 6,3 % en 2021, permettant à la Guinée-Bissau de retrouver des niveaux de croissance significatifs. Le secteur de la noix de cajou, après une baisse de -6,2 % en 2020, devrait renouer avec la croissance en progressant de +9,0 % en 2021 (MEF). La Guinée-Bissau vient également d'obtenir un prêt de 5 milliards de francs CFA de la Banque ouest-africaine de développement pour intensifier la production alimentaire par le développement de cultures telles que le riz.

La croissance du secteur secondaire devrait passer de 1,4% en 2020 à 6,8% en 2021, soit une augmentation de 5,4 points. Ce secteur a bénéficié ces dernières années des effets des grands projets d'infrastructures et d'énergie. En effet, la Guinée-Bissau a reçu des appuis de la Banque mondiale et de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD). Ces appuis concernent principalement les infrastructures routières et énergétiques. Par exemple, le pays a bénéficié en 2021 d'un prêt de 5 milliards de francs CFA de la BOAD pour l'aménagement et le bitumage de la route Buba-Catiò afin de contribuer au désenclavement de la région sud et de faciliter les échanges commerciaux.

Quant au secteur tertiaire, il devrait connaître une croissance de 5,3% en 2021 après un taux de croissance de 2,5% enregistré en 2020. Ce taux s'explique par l'augmentation attendue de l'activité dans le secteur commercial, l'hôtellerie et le transport. Dans le domaine des télécommunications, le financement de la Banque mondiale pour doter le pays d'infrastructures en fibre optique sera un atout considérable.

Du côté de la demande, la croissance en 2020 a été ralentie par la baisse de la consommation finale et des exportations, la première chutant de 1,3%, sous l'effet de sa composante privée (-5,3%). La formation brute de capital (FBCF) a augmenté de 1,6 % en 2020. Les exportations nettes reculeraient de 0,9%, ce qui s'expliquerait par l'ouverture tardive de la campagne de commercialisation de la noix de cajou. En effet, la campagne de commercialisation de la noix de cajou a débuté le 22 mai en 2020, alors qu'elle débute traditionnellement début avril. Pour l'ensemble de l'année 2020, le volume des exportations de noix de cajou serait de 150 mille tonnes contre 195 mille tonnes un an plus tôt, soit une baisse de 45 mille tonnes.

La Guinée-Bissau a adopté en 2015, un nouveau cadre de référence de sa politique de développement pour la prochaine décennie : la vision Guinée-Bissau en 2025. Ce plan est connu sous le nom de « Terra Ranka ».

3.1 Réalisations et achèvement récents

3.1.1 Présentation du plan national de développement

La vision Guinée-Bissau 2025 consiste en « Une Guinée-Bissau positive, politiquement stabilisée par le développement inclusif, la bonne gouvernance et la préservation de la biodiversité ».

Ce plan s'appuie sur quatre axes moteurs de croissance : l'agriculture et l'agro-industrie, la pêche, le tourisme et les mines.

Les objectifs de ce plan sont les suivants :

- Croissance et émergence d'une économie diversifiée ;
- Paix et Bonne Gouvernance ;
- Biodiversité et Capital Naturel ;
- Infrastructures et Développement Urbain ;
- Développement Humain et ;
- Simplification du cadre des affaires et Développement du secteur privé.

De façon plus spécifique, sur la période 2021-2025, les principaux objectifs poursuivis sont :

- Réaliser un taux de croissance économique de 5,4% en moyenne par an ;
- Améliorer le recouvrement des recettes fiscales pour réaliser un taux de pression fiscale moyen de 9,8 % ;
- Contenir l'encours de la dette à 33 % du PIB en moyenne sur la période ;
- Poursuivre la maîtrise de la masse salariale afin de réduire progressivement le ratio par rapport aux recettes fiscales pour le situer à 48,7 % en moyenne. (UEMOA)

3.2.1 Réformes récentes liées au plan national de développement

Des réformes ont été menées pour aider le pays à atteindre les objectifs du plan national de développement. Il s'agit de réformes destinées à renforcer les infrastructures publiques, l'énergie, l'eau et l'assainissement. Le tableau ci-après résume quelques projets relatifs à ces secteurs.

Tableau 12. Projets structurants liés au plan national de développement

Projet	Donateurs	ype
Programme eau, assainissement et hygiène	PNUD et UNICEF	Don
Projet de renforcement des capacités de production d'énergie électrique grâce à un combustible thermique 15 MW	BOAD	Prêt
Projet d'appui au développement économique des régions du Sud	FIDA	Don/ Prêt
Projet d'éducation de qualité pour tous	BM	Don
Projet de construction de la route Buba Catio	BOAD	Prêt

Source : MEF

3.2 Réalisations à venir

Dans le but de poursuivre les réformes déjà en cours, de nouveaux projets ont été lancés en 2020.

Le Plan/2020-2023, s'aligne sur le programme du gouvernement et s'articule autour de 6 objectifs stratégiques et un objectif central, comme suit :

Objectifs stratégiques	Axes d'intervention
Objectif central	Combattre la COVID-19 ; objectif vu comme une opportunité pour un nouveau démarrage économique
Objectif stratégique 1	Consolider l'État de droit démocratique, réformer et moderniser les institutions publiques
Objectif stratégique 2	Réformer l'économie et promouvoir la croissance et l'emploi
Objectif stratégique 3	Développer le secteur productif et l'infrastructure du pays
Objectif stratégique 4	Valoriser le capital humain et améliorer les conditions de vie des populations
Objectif stratégique 5	Maîtriser la politique étrangère, promouvoir l'intégration régionale et valoriser la diaspora guinéenne
Objectif stratégique 6	Préserver la biodiversité, lutter contre le changement climatique et valoriser le capital naturel

Source : MEF

4.1. Eléments structurels

4.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale) ;
- Le transfert gratuit et illimité des réserves : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone ;
- La centralisation des réserves : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UEMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôle

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- ✓ Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- ✓ Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- ✓ Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- ✓ Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- ✓ Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet

de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste¹.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

4.1.3 Offre de monnaie

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0 % actuellement²). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre

¹ Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois. ² La BCEAO a baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision est entrée en vigueur depuis le 24 juin 2020.

des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2 % et 4 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie

Cette section synthétise les statistiques monétaires

de la BCEAO et des banques de Guinée-Bissau. Elle présente la situation des avoirs extérieurs nets, du crédit intérieur composé du crédit au gouvernement et du crédit à l'économie à la fin du mois de décembre de chaque année.

Les avoirs extérieurs nets passent de 217,5 milliards de FCFA en 2019 à 270,3 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 24,2%. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des avoirs extérieurs nets des banques.

Les actifs intérieurs se chiffrent à 194,4 milliards de FCFA à fin décembre 2020, contre 197,7 milliards de FCFA en 2019. Cette évolution s'explique principalement par la diminution de l'encours des créances nettes des établissements dépositaires sur l'Administration Publique Centrale.

Tableau 13. Situation monétaire

En milliards de FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Actifs extérieurs nets	153,4	168,6	202,2	226,2	233,0	217,5	270,3	302,7	330,2
Banque centrale	120,3	159,5	153,1	176,2	169,8	182,4	163,0	195,7	228,3
Dans les banques	33,1	9,0	49,1	50,0	63,3	35,1	107,3	107,0	101,9
Créances intérieures	117,7	150,9	167,6	162,2	173,7	197,7	194,4	217,8	222,1
Créances nettes sur l'Administration Centrale	36,8	94,1	111,3	61,8	51,7	58,8	47,2	65,7	65,2
BCEAO	24,7	28,0	37,7	37,1	43,8	42,6	40,2	65,2	65,9
Banques	12,1	66,1	73,7	24,7	7,9	16,2	7,0	0,5	-0,7
Créances sur les autres secteurs	80,9	56,9	56,2	100,4	122,0	138,9	147,1	152,0	156,9
BCEAO	2,8	2,8	3,0	3,2	4,1	4,6	4,5	4,6	4,8
Banques	78,1	54,0	53,2	97,2	118,0	134,3	142,7	147,4	152,1
Offre de monnaie (M2)	240,7	306,2	334,8	344,2	365,0	365,9	399,2	458,9	480,4
Devises en circulation	151,4	194,6	224,1	227,1	234,9	235,3	246,5	293,4	307,1
Total Dépôts transférables	59,4	79,6	80,0	78,3	84,2	74,3	88,8	96,3	100,8

Sources : MEF, Direction générale de la prévision et des études économiques, Septembre 2021

4.2 Système bancaire

4.2.1 L'environnement bancaire

Le système bancaire reste peu développé, il comprend cinq banques qui ont une couverture très limitée. Le taux de bancarisation reste bas (autour de 20,3 % en 2019), même s'il a quasiment doublé en une année (10,8 % en 2018). Cette situation limite fortement l'accès aux services financiers pour de larges franges de la population.

Ce système bancaire doit relever plusieurs défis pour

éviter une crise similaire à celle de 2015. A l'époque, le gouvernement a procédé au transfert à l'Etat du portefeuille de prêts improductifs de deux banques commerciales, pour un montant de 34 milliards FCFA soit 5,6 % du PIB. Ces deux banques représentaient alors environ 50 % du bilan et 55 % des comptes du système bancaire du pays.

Les autorités ont porté devant les tribunaux la décision de sauvetage des banques et la procédure judi-

ciaire est en cours. En 2016, la commission bancaire de l'UEMOA a demandé que la partie non-garantie des portefeuilles des prêts soit entièrement provisionnée par les deux banques.

Tableau 14. Données agrégées des établissements de crédit

ACTIF	2017	2018	2019
	<i>Millions de francs CFA</i>		
Caisse. Banque Centrale. CCP	13 547	9 116	22 305
Effets publics et valeurs assimilées	54 562	43 901	51 467
Créances interbancaires et assimilées	22 010	12 138	16 536
Créances sur la clientèle	65 452	80 021	86 098
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 389	9 085	2 111
Actions et autres titres à revenu variable	54	54	54
Actionnaires ou associés	-	-	-
Autres actifs	5 388	6 171	4 718
Comptes de régularisation	1 549	1 770	3 646
Participations et autres titres détenus à long terme	83	80	82
Parts dans les entreprises liées	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	594	664	686
Immobilisations corporelles	5 125	5 864	11 112
TOTAL DE L'ACTIF	172 753	168 864	198 815
PASSIF			
Banques Centrales. CCP	-	-	-
Dettes interbancaires et assimilées	59 800	51 242	57 368
Dettes à l'égard de la clientèle	97 465	102 950	116 540
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Autres passifs	7 247	9 094	1 609
Comptes de régularisation	1 463	747	4 318
Provisions	3 205	2 921	3 098
Emprunts et titres subordonnés	387	104	-
Capitaux propres et ressources assimilées	3 186	1 806	15 880
Capital souscrit	26 478	26 478	30 000
Primes liées au capital	-	-	-
Réserves	1 533	1 738	1 834
Ecart de réévaluation	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	- 22 583	- 25 768	-26 649
Résultat de l'exercice (+/-)	- 2 242	- 642	10 695
TOTAL DU PASSIF	172 753	168 864	198 813
HORS - BILAN			
ENGAGEMENTS DONNES	27 499	14 047	7 726
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 673	3 455	3 318
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	23 826	10 592	3 318
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	62 841	63 853	37 255
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	62 841	63 853	37 255
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-	-

Source : BCEAO

Entre 2017 et 2019, le total de l'actif des banques en Guinée-Bissau est passé de 173 milliards de FCFA à 199 milliards, baisse liée notamment à une hausse des créances sur la clientèle et des immobilisations corporelles. Le secteur bancaire de la Guinée-Bissau a connu un résultat négatif en 2017, mais la situation s'est améliorée depuis, passant de -2,2 milliards à 10,7 milliards de FCFA en 2019.

Le taux créditeur est en légère baisse sur l'année 2020 pour la deuxième année consécutive. Il est

ressorti à 4,59 % en 2020 contre 4,61 % et 4,62% respectivement en 2019 et 2018. Le taux débiteur a aussi baissé, passant de 9,23 % en 2018 à 8,48 % en 2019 avant de s'établir à 8,42% en 2020. Les taux débiteurs longs (maturité plus de 10 ans) ont connu une baisse significative entre 2015 et 2018 passant de 7,76 % en 2015 à 3% en 2016 et 2017. Ils sont remontés à partir de 2018 et ont atteint 6,20% en 2020.

Tableau 15. Taux débiteurs et créditeurs pratiqués en Guinée-Bissau (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'intérêt débiteur							
inf. ou égale à 1 mois	11,48	11,06	8,71	9,31	9,25	8,22	8,39
sup à 1 mois et inf. ou égale à 3 mois	9,45	9,12	8,01	7,83	9,29	9,54	8,52
sup à 3 mois et inf. ou égale à 6 mois	9,48	9,46	8,81	10,34	9,54	9,39	9,64
sup à 6 mois et inf. ou égale à 1 an	9,06	8,47	9,09	7,86	8,56	7,31	6,56
sup à 1 an et inf. ou égale à 2 ans	9,26	10,09	10,59	8,99	10,16	9,49	7,54
sup à 2 ans et inf. ou égale à 5 ans	9,35	9,83	10,56	9,08	9,04	8,19	7,66
sup à 5 ans et inf. ou égale à 10 ans	5,89	8,73	8,36	8,43	9,20	7,53	8,63
Plus de 10 ans	7,56	7,76	3,00	3,00	3,65	6,02	6,20
Total	9,32	9,72	9,12	9,35	9,23	8,48	8,42
Taux créditeur							
inf. ou égale à 1 mois	4,80	4,81	4,32	3,07	3,24	2,67	4,89
sup à 1 mois et inf. ou égale à 3 mois	4,55	4,71	4,74	3,95	5,15	5,33	4,01
sup à 3 mois et inf. ou égale à 6 mois	4,33	4,15	3,62	3,42	3,97	3,71	4,51
sup à 6 mois et inf. ou égale à 1 an	3,66	3,33	3,50	2,83	4,01	4,04	3,00
sup à 1 an et inf. ou égale à 2 ans	4,50	3,25	3,62	3,34	5,07	5,25	5,24
sup à 2 ans et inf. ou égale à 5 ans	4,50	3,52	5,27	5,88	5,65	3,99	6,19
sup à 5 ans et inf. ou égale à 10 ans	-	-	-	-	4,96	4,68	3,50
Non déterminée	3,64	3,50	3,66	4,36	2,70	-	3,41
Total	4,64	4,54	4,24	4,07	4,62	4,61	4,59

Source : BCEAO

4.2.1 Microfinance

En septembre 2020, la Guinée-Bissau comptait 6 institutions de microfinance (IMF) à travers tout le pays, moins de 2 % des établissements de ce type dans l'UEMOA. Le réseau d'IMF comptait 10 638 clients et 6 points de services.

Le montant des dépôts collectés a connu un repli de 5,5 % en décembre 2020 par rapport à décembre 2019. La Guinée-Bissau est le seul pays de l'UEMOA qui n'a pas enregistré de hausse de ce montant.

De même, l'encours des crédits des systèmes financiers décentralisés a reculé de 5,7 % en décembre 2020 par rapport à décembre 2019.

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a pris une série de mesures pour atténuer l'impact de la pandémie du Covid-19 sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), et notamment en faveur des institutions de microfinance (IMF).

4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres tandis que les titres publics par syndication, les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR)

Bourse Régionale des Valeurs Mobilières : Présentation et rôle

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

Depuis 2016, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) montre qu'il n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ain-

si que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

L'année 2020 a négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional a enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées ont fini l'année dans le vert.

Durant l'exercice boursier 2020, l'Indice BRVM composite est passé de 159,2 le 31/12/2019 à 145,37 le 31/12/2020. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 741 milliards de FCFA à fin 2019 à 4 368 milliards de FCFA à fin 2020, soit une baisse de 7,9 %.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 6 051 milliards de FCFA au 31 décembre 2020 contre 4 233 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 43 %. Cette hausse est liée à la nécessité pour les Etats de soutenir leurs économies respectives dans le contexte de la pandémie.

Tableau 16. Evolution du marché financier de la BRVM

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indices BRVM 10	268	290	262	220	154	149	131
Indices BRVM composite	258	304	292	243	172	159	145
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	7 459	9 079	10 216	9 806	8 289	8 973	10 418
Marché Actions	6 320	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368
Marché Obligations	1 139	1 579	2 509	2 970	3 444	4 233	6 051
Nombre de sociétés cotées	38	39	43	45	45	46	46

Source : BRVM

La BRVM, depuis la création en 1998 n'a accueilli aucune société Bissau-Guinéenne. Il n'existe pas de sociétés cotées ni d'émissions obligataires en bourse.

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation du marché par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA³ ;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- UMOA-Titres, la structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale⁴;

- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional⁵.

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation des marchés par syndication

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la cote, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

³ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

⁴ Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

⁵ L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.3 Taux d'inflation

À l'instar des autres États membres de l'UEMOA, l'inflation en Guinée-Bissau reste à un niveau relativement faible et inférieur à la norme communautaire de 3,0 %. Le taux d'inflation du pays est resté inférieur à 2,0 % au cours des cinq dernières années. L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, est estimée à 1,5 % en 2020, contre 0,3 % en 2019.

L'origine de cette évolution se trouve notamment dans la hausse des prix des fonctions « Produits ali-

mentaires et boissons non alcoolisées » (+3,7 %), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+3,7 %), « Articles d'habillement et chaussures » (+1,5 %), « Enseignement » (+1,8 %) et « Communication » (+2,3 %). Celle-ci serait atténuée par la baisse des prix des fonctions « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (-6,7 %), « Loisir et culture » (-3,1 %) et « Biens et services divers » (-2,6 %) (Commission de l'UEMOA).

Tableau 17. Evolution de l'inflation (en %)

Inflation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Guinée-Bissau	-1,0	1,5	1,5	1,1	1,4	0,3	1,5
UEMOA	-0,1	1,0	0,3	1,1	1,2	-0,7	2,1

Source : BCEAO

4.4 Taux de change

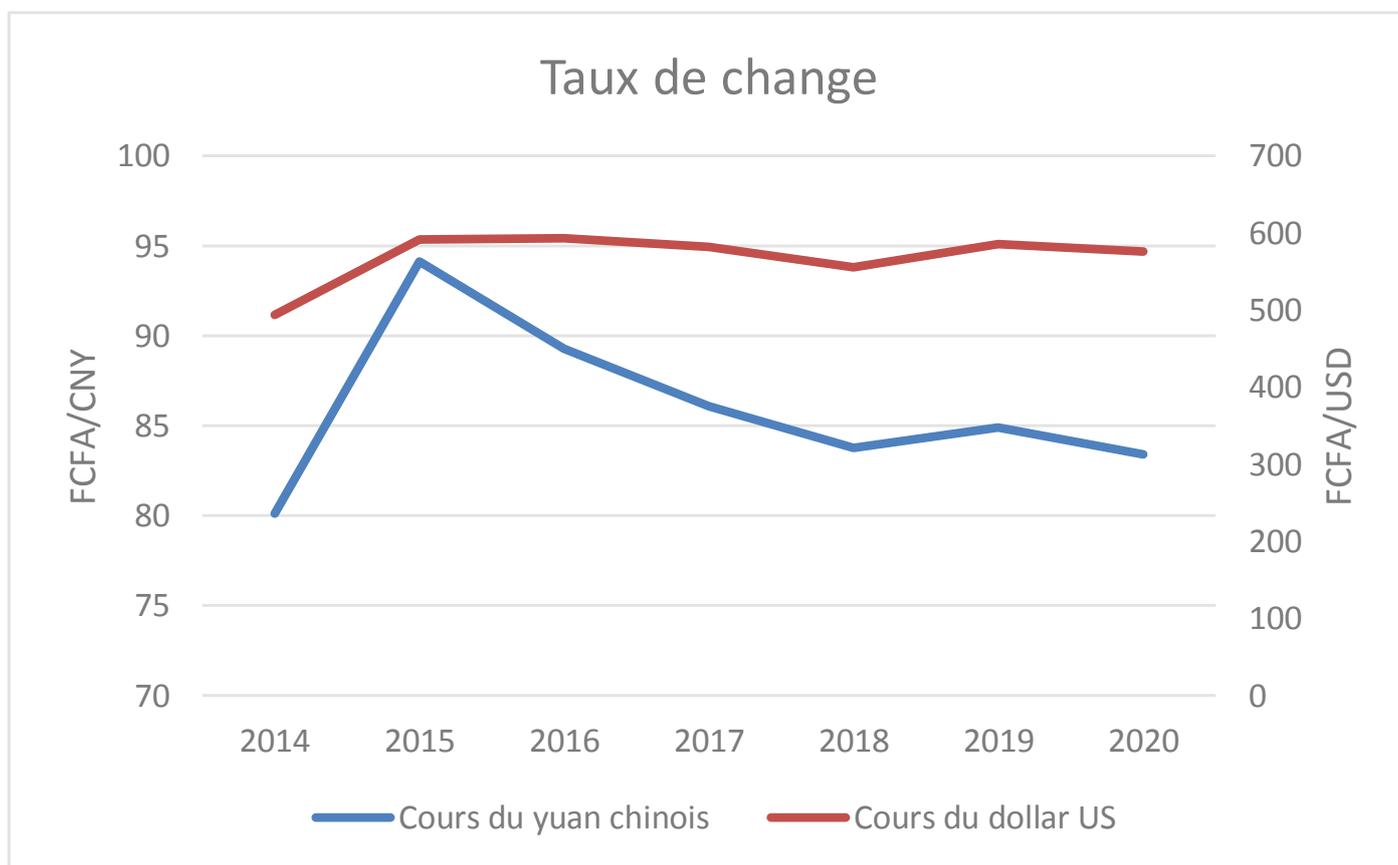
En raison de son appartenance à la zone monétaire de l'UEMOA, la Guinée-Bissau applique un régime de change sans restriction à tous les paiements et transferts se rapportant à des transactions internationales. La monnaie commune de l'UEMOA est le FCFA (qui est indexé sur l'euro de 1 euro = 655,957 FCFA).

Le Yuan se classe désormais au troisième rang des monnaies les plus utilisées pour le commerce international. L'inclusion du Yuan dans les DTS (Droits

de Tirage Spéciaux) devrait générer davantage de confiance dans la monnaie chinoise et favoriser son internationalisation. Le gouvernement de la Guinée-Bissau cherche à renforcer ses relations avec la Chine dans le but de développer son commerce extérieur.

Après une baisse entre 2015 et 2018, les cours du yuan chinois et du dollar US par rapport au FCFA ont augmenté en 2019, avant de chuter de nouveau en 2020.

Figure 2. Evolution des taux de change du dollar US et du Yuan Chinois par rapport FCFA



Source : BCEAO

4.5 Réserves étrangères

Les avoirs officiels de réserve de la Guinée-Bissau se sont établis à 18,540 milliards de FCFA en 2020, dont 14,110 milliards de DTS, 1,98 de position de réserves au FMI et 2,46 de monnaies étrangères. Les avoirs officiels de réserve s'établissaient à 18,176 milliards de FCFA en 2019.

Les DTS sont des avoirs de réserve internationaux que le FMI a créés pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Les DTS sont alloués aux pays membres en proportion de leurs quotes-parts respectives.

Tableau 18. Tableau des réserves de la Guinée Bissau (Milliards de FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Avoirs officiels de réserve	9,152	11,034	11,197	15,523	17,896	20,767	18,176	18,540
Or Monétaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Monnaies Etrangères	0,161	0,397	0,402	0,643	1,969	1,666	0,814	2,46
Dépôts et Titres inclus dans les réserves officielles	0	0	0	0	0	0	0	0
Position de réserve au FMI	-0,086	0,944	0,456	3,822	2,027	3,573	2,901	1,98
Avoirs en DTS	9,077	9,693	10,339	11,059	13,9	15,528	14,461	14,110

Source : BCEAO

5.1 Balance des paiements

Selon la BCEAO, le solde de la balance des transactions courantes est ressorti déficitaire de 42,6 milliards en 2020 contre 74,7 milliards en 2019, soit une amélioration de 32,1 milliards (+43 %).

En 2021, le déficit du compte courant se réduirait pour ressortir à 15,1 milliards, en liaison avec l'amélioration du solde des biens et services.

Tableau 19. Balance des paiements de la Guinée Bissau (Milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
a- Compte des transactions courantes (1+2+3)	12,3	10,3	2,2	-30,1	-74,7	-42,6	-15,1	-40,4
1-Biens et services	-29,2	-33,5	-41,5	-43,7	-123,3	-129,4	-122,7	-123,2
Balance des biens	26,8	27,5	28,3	25,7	-50,6	-65,0	-39,4	-39,9
Exportations de biens FOB	149,2	164,0	197,5	188,6	145,8	115,0	145,0	148,4
Importations de biens FOB	-122,4	-136,5	-169,2	-162,9	-196,4	-180,0	-184,4	-188,3
Importations de biens CAF	-148,5	-165,7	-205,4	-191,6	-225,9	-211,7	-216,9	-221,4
Balance des services	-55,9	-61,0	-69,8	-69,4	-72,6	-64,5	-83,3	-83,3
2-Revenu primaire	15,1	17,6	8,4	-28,4	15,5	15,2	15,0	16,5
3-Revenu secondaire	26,4	26,2	35,4	42,1	33,1	71,6	92,6	66,3
Administrations publiques	6,5	1,7	9,6	10,2	10,0	21,5	41,3	13,6
Autres secteurs	19,9	24,5	25,8	31,9	23,1	50,1	51,3	52,7
b- Compte de capital (4+5)	35,3	29,6	60,6	23,4	16,3	23,0	13,0	33,3
4- Acquisition/cessions d'actifs non financiers	0,0	0,0	-0,7	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
5- Transferts de capital	35,3	29,6	61,3	23,8	16,3	23,0	13,0	33,3
c. Solde des comptes des transactions courantes et de capital (a+b)	47,6	39,9	62,8	-6,7	-58,3	-19,6	-2,1	-7,1
d- Compte financier (6+7+8+9)	4,1	-6,7	35,3	-19,6	-46,5	-70,9	-41,9	-41,4
6- Investissement direct	-9,6	-14,0	-8,9	-11,6	-41,8	-7,0	-10,1	-13,6
7- Investissements de portefeuille	-5,0	-10,8	-8,5	-18,2	-17,6	-48,7	-52,4	-52,7
8- Dérivés financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9- Autres investissements	18,6	18,1	52,7	10,3	12,9	-15,2	20,6	24,9
e-Erreurs et omissions nettes	-7,8	-12,5	-8,9	-4,0	-3,5	1,4	0,0	0,0
f-Solde global (a+b-d+e)	35,7	34,1	18,5	8,9	-15,3	52,7	39,8	34,3
g-Ecart d'évaluation	-20,5	-0,5	5,5	-2,1	-0,2	0,0	-7,0	-1,8
h-Variation des avoirs extérieurs nets	-15,2	-33,6	-24,0	-6,8	15,5	-52,7	-32,8	-32,5
Balance courante hors dons/PIB (%)	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1

Source : BCEAO, MEF

Les importations du pays pèsent aussi fortement sur la balance des biens et services à cause de la faible industrialisation de l'économie. Les importations

sont essentiellement composées de biens alimentaires, de biens d'équipements, de biens intermédiaires et de matières premières.

5.2 Le commerce régional

5.2.1 Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans

de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire -

APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1er juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1er janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1er janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1er janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.
- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « d'une stratégie régionale et d'un cadre logique mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA »

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

• **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- i. Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière com-

mune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

- ii. Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;
- iii. Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas

échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;

- iv. Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;
- v. La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

- **Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO**

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- La Côte d'Ivoire et le Ghana ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans ;

- Le Nigéria bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires
- Le Cap Vert bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- Les douze autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG Tout sauf les armes qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

⁶ Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

5.2.2 Echanges régionaux en valeur

Les échanges de la Guinée-Bissau avec les pays de l'UEMOA sont relativement faibles. Les exportations de la Guinée-Bissau vers les sept autres pays

se sont élevées à 6,2 milliards de FCFA en 2019, soit 4 % des exportations totales du pays. Elles ont néanmoins augmenté depuis 2015 puisqu'elles s'élevaient seulement à 3,8 milliards de FCFA cette année-là.

Tableau 20. Exportations vers les pays de l'UEMOA (en millions de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019
Bénin	0 0	0,0	279	21,7	85,1
Burkina Faso	0,0	1,3	0,0	0,0	0,0
Côte d'Ivoire	0,0	0,0	84,8	0,0	103,2
Mali	0,0	573,9	79,7	1 065,1	329,9
Niger	0,0	19,7	0,0	0,0	0,0
Sénégal	3 770,3	3 890,2	6 044,7	3 914,7	5 669,4
Togo	0,0	0,0	6,5	0,0	0,0
Total	3 770,3	4 485,2	6 494,7	5 001,5	6 187,6

Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale - Guinée-Bissau 2019

Le premier partenaire de la Guinée-Bissau dans la sous-région est le Sénégal.

Les exportations vers les autres pays d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO hors UEMOA) ont augmenté en

2019. Elles sont passées de 18,8 millions de FCFA en 2018 à 762,6 millions de FCFA en 2019. La Gambie est le premier partenaire parmi les pays de la CE-DEAO (hors UEMOA).

Tableau 21. Exportations vers l'Afrique (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019
UEMOA	3 770,3	4 485,2	6 431,5	5 001,5	6 182,6
CEDEAO (hors UEMOA)	4,3	4 110,9	1 280,8	18,8	762,6
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	17,9	8	3,8	6	29,4
AFRIQUE	3 792,5	8 604,1	7 718,1	5 026,3	6 975,6

Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale - Guinée-Bissau 2019

En ce qui concerne le commerce régional, la balance commerciale de la Guinée-Bissau est déficitaire. Les importations en provenance des pays de l'UEMOA étaient de 51,5 milliards de FCFA en 2019 en baisse

de 0,4% par rapport à 2018. Parmi ces pays, le Sénégal est de loin le premier fournisseur du pays, les importations en provenance de ce partenaire s'élevant à 50 milliards de FCFA en 2019.

Tableau 22. Importations en provenance des pays de l'UEMOA (en millions de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019
Bénin	10,90	9,00	32,30	203,80	140,70
Burkina Faso	-	13,00	1,90	26,40	6,20
Côte d'Ivoire	459,00	1299,40	654,90	958,70	1 031,30
Mali	424,30	80,80	309,90	263,20	219,00
Niger	-	1,90	70,10	9,60	-
Sénégal	48159,70	35583,60	39307,0	49 881,00	49 972,10
Togo	1277,50	455,00	49,90	392,70	162,20
Total	50331,40	37442,70	40426,0	51 735,40	51 531,5

Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale - Guinée-Bissau 2019

Quant aux importations en provenance des autres pays d'Afrique de l'Ouest, elles sont plutôt en hausses. Elles sont, en effet, passées de 6,5 milliards de FCFA en 2018 à 7,5 milliards de FCFA en 2019.

Tableau 23. Importations en provenance d'autres pays africains (en millions de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019
UEMOA	50 331,40	37 442,70	40 426,60	51 735,40	51 531,50
CEDEAO (hors UEMOA)	4 242,40	9 972,20	7 200,90	6 539,00	7 538,20
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	1 568,80	3 481,60	1 480,80	1 707,50	769,60
AFRIQUE	56 142,60	50 896,50	49 108,30	59 981,90	59 839,30

Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale - Guinée-Bissau 2019

5.2.3 Echanges régionaux en valeur et par partenaire

Au sein de l'UEMOA, la Guinée-Bissau représentait 1,8 % des importations et 0,07 % des exportations en 2019. Le Sénégal est de loin son premier partenaire en termes d'importations et d'exportations.

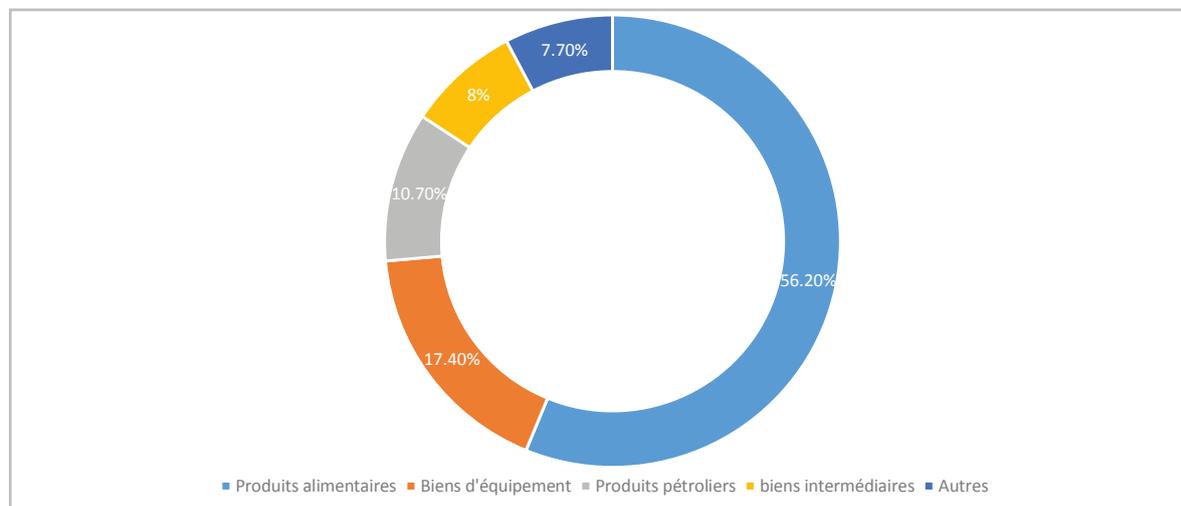
Tableau 24. Structure des échanges intra-communautaires en 2019 (millions de FCFA)

		Importateurs								
		Bénin	Burkina	Côte	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Exportateurs	Bénin			11 379	4 832	-	52 158	21 525	649	4 444
	Burkina	2 890	2 890		15 472	6	14 203	17 993	5 552	16 043
	Côte	36 735	36 735	341 344		722	342 045	59 649	76 327	36 427
	Guinée-Bissau	85	85	-	103			-	1 474	
	Mali	981	981	55 898	41 356	14		5 623	48 138	1 694
	Niger	1 647	1 647	20 793	5 141	-	45 346		1 523	974
	Sénégal	14 530	14 530	39 081	96 299	43 499	574 130	9 810		16 743
	Togo	123 104	123 104	84 066	51 893	132	51 878	50 994	7 784	
	UEMOA	179 973	179 973	552 561	215 095	44 373	1 079 761	165 594	141 446	76 325

Source : BCEAO - BALANCE DES PAIEMENTS ET POSITION EXTERIEURE GLOBAL, Guinée Bissau 2019

En ce qui concerne les produits échangés, les importations en provenance des autres pays de l'UEMOA sont constituées principalement de produits alimentaires (56,2 %), de biens d'équipements (17,4 %), de produits pétroliers (10,7 %) et biens intermédiaires (8,0 %). En 2019, les importations de produits alimentaires ont concerné principalement les produits laitiers, le riz et le blé. Les biens d'équipements importés portent principalement sur les véhicules, machines et les appareils mécaniques.

Figure 3. Structure des importations en provenance des autres pays de l'Union en 2019



Source : BCEAO - Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA en 2019

5.3.1 Politique commerciale

La Guinée-Bissau est membre de l'OMC depuis le 31 mai 1995 et membre du GATT depuis le 17 mars 1994. Les marchandises sont sous régime douanier, tant à l'importation qu'à l'exportation, et doivent faire l'objet d'une déclaration en douane, conformément au modèle uniforme UEMOA/CEDEAO.

La Guinée-Bissau applique également les autres droits et taxes communautaires. Les importations de produits originaires de l'espace UEMOA/CEDEAO bénéficient d'une préférence communautaire (taux zéro). Outre les différents droits, taxes et prélèvements perçus au niveau communautaire, les marchandises traversant le cordon douanier sont soumises au paiement de primes de personnel et de déplacement pour les services douaniers rendus.

La Guinée-Bissau accorde des réductions et exemptions de droits et taxes dans le cadre du code des in-

vestissements. Des exonérations des droits et taxes au cordon douanier s'appliquent également aux importations réalisées par les structures de l'État, les entités publiques, les organisations non gouvernementales et les représentations diplomatiques. Selon les autorités, les dispositions relatives aux avantages fiscaux n'ont pas subi de modifications depuis 2005.

Le cadre bissau-guinéen prévoit plusieurs exemptions, notamment pour l'importation et la commercialisation de produits pharmaceutiques, et toutes les exportations. L'Impôt Général sur les Ventes (IGV) perçu au cordon douanier est calculé sur la base de la valeur Coût Assurance Fret (CAF) majorée des droits et prélèvements de porte et, le cas échéant, des droits d'accises. Pour les ventes sur le marché national, la base d'imposition est la valeur de la transaction.

Tableau 25. Politique commerciale vis-à-vis des partenaires commerciaux

Partenaires Commerciaux	Règles spécifiques
Pays de l'Union Européenne (UE)	-la Guinée-Bissau, à l'instar de douze autres pays d'Afrique de l'Ouest", bénéficie d'un accès au marché de l'UE sans droit ni quota pour toutes ses exportations (à l'exception des armes et munitions) sous l'Initiative "Tout sauf les armes" (TSA) de l'UE. -Accord de partenariat de pêche durable (APPD) : le débarquement des captures en Guinée-Bissau n'est pas obligatoire dans le cadre de l'APPD
Etats Unis d'Amérique	La Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA) : autorise l'exportation, en franchise de droits et sans contingent vers le marché des États-Unis, de 6 400 catégories de produits
Pays de l'UEMOA	Application du Tarif Extérieur Commun harmonisé de l'UEMOA basé sur le Système Harmonisé, version 2002 de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Source : OMC

Par ailleurs, la Guinée-Bissau a conclu des accords commerciaux bilatéraux classiques avec un certain nombre de pays. Ces accords reposent sur la clause de Nation la Plus Favorisée (NPF)⁷ et ne confèrent aucun avantage tarifaire particulier. Ils ont été conclus avec : la Guinée, la Chine, la Tunisie, l'Égypte, la Turquie, la Côte-d'Ivoire, le Mali, la Gambie, l'Iran et l'Ukraine.

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Les exportations de biens (incluant les échanges régionaux) ont atteint au total une valeur de 145,8 milliards de FCFA en 2019 contre 188,6 milliards de FCFA l'année précédente, soit une baisse de 22 %. En ce qui concerne l'année 2020, les estimations sont de 80,9 milliards de FCFA seulement. Cela est

dû à la contraction de la demande mondiale de noix de cajou, liée à la fermeture des usines, en particulier dans les principaux pays destinataires des exportations de la Guinée-Bissau (l'Inde et le Vietnam). Cette situation, combinée aux limitations de circulation internes, a conduit à la baisse du prix international de la noix de cajou, qui se situait entre 700 et 800 USD en 2020 contre 950 à 1415 USD l'année précédente.

En ce qui concerne la répartition des échanges internationaux par destination, le continent asiatique est le premier débouché de la Guinée-Bissau à l'export. Les exportations vers l'Asie ont connu une croissance, grâce à la hausse des exportations de noix de cajou destinées principalement à l'Inde, à Singapour, au Vietnam et aux Emirats Arabes Unis.

Le pays échange également avec le continent euro-

⁷ «Clause de non-discrimination commerciale. Un pays ne peut accorder une faveur spéciale à un autre pays partenaire sans l'accorder à l'ensemble des autres pays partenaires.»

péen. Les exportations sont constituées essentiellement de noix de cajou brutes et d'autres produits à coque pour une valeur estimée à 3,8 milliards de

FCFA en 2019. Parmi les partenaires européens, le Portugal et l'Espagne sont passés au premier plan en 2019.

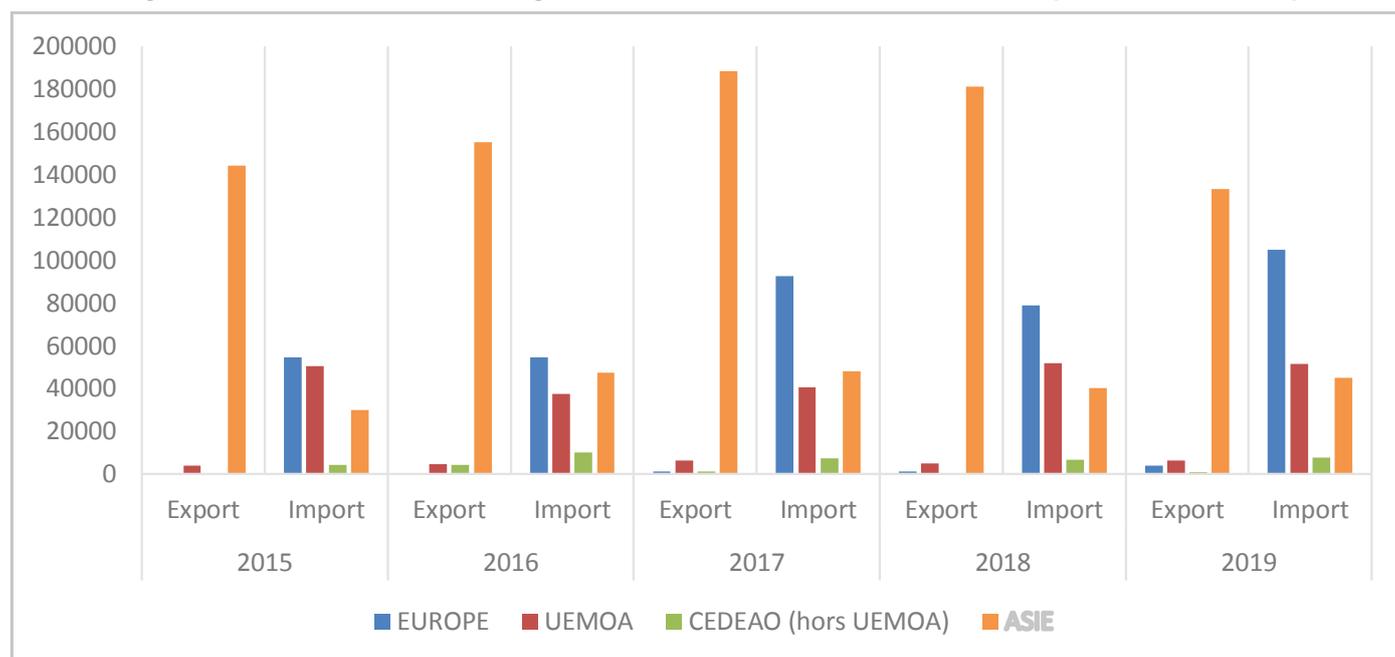
Tableau 26. Exportations par destination (en millions de FCFA)

ZONES GEOGRAPHIQUES	2015	2016	2017	2018	2019
EUROPE	212	50	1 027,9	1 292,5	3 758
UNION EUROPEENNE					
ZONE EURO	212	50	1 026,2	1 292,5	2 041
France	0	32	0	6,4	1,5
Allemagne	6,7	0	0	0	7,8
Italie	0	0	0	5,2	0
Pays-Bas	150,7	0	874,4	1 004,5	186,3
Belgique	0	0	0	6,4	36,5
Portugal	25	16	151,8	190	1 466,5
Espagne	29,5	2	0	80	342,4
AUTRES PAYS DE L'UE	0	0	1,7	0	0
Royaume-Uni	0	0	1,7	0	0
AUTRES PAYS D'EUROPE	0	0	0	0	1 717
AFRIQUE	3 792,5	8604,1	7 718,1	5 026,3	6 975,6
UEMOA	3 770,3	4 485,2	6 431,5	5 001,5	6 182,6
Bénin	0	0	279	21,7	85,1
Burkina	0	1,3	0	0	0
Côte d'Ivoire	0	0	84,8	0	103,2
Mali	0	573,9	76,2	1 065,1	324,9
Niger	0	19,7	0	0	0
Sénégal	3 770,3	3 890,2	5 985	3 914,7	5 669,4
Togo	0	0	6,5	0	0
CEDEAO (hors UEMOA)	4,3	4 110,9	1 280,8	18,8	762,6
Nigeria	0	0	23,5	0	0
Ghana	0	4 102,89	1 237,7	0	0
Cap-Vert	4,3	0	10,1	18,8	38,4
Gambie	0	8	9,5	0	722,2
CEMAC	0	0	2	0	1
Gabon	0	0	2	0	0
AUTRES PAYS D' AFR	17,9	8	3,8	6	29,4
Afrique du Sud	0	0	0	4	24
Maroc	17,9	8	0	1	0
Tunisie	0	0	3,8	0	0
Angola	0	0	0	1	1,4
AMERIQUE	0	0	66,3	118,8	70,5
USA	0	0	31,2	9,7	66,2
Canada	0	0	0,1	0	0,3
Brésil	0	0	35	109,1	0
ASIE	144 286,6	155 354,1	188 456,1	181 212,9	133 299,5
Chine	21 209,3	1 169,4	1 908,6	42 756,5	56,7
Inde	76 346,2	123 920,8	148 517,2	102 330,9	79 574,5

Pakistan	0	0	6.5	0	34
Emirats Arabes Unis	1 637.3	4 914.8	2 394.9	2 373.5	7 240
Corée du Sud	0	0	30	508.2	199.9
Liban	0	0	0	2.3	0
Singapour	21 586.2	18 854.6	19 590.7	24 754.2	22 369.4
Vietnam	8 771.9	6 494.6	15 669.7	8 487.3	23 823
Indonésie	0	0	338.5	0	0
Autres pays	900	0	247.7	941.4	1 664.3
TOTAL	1491 91.1	164 008.2	197 516.1	188 591.9	145 767.9

Source : BCEAO – Balance des paiements et position extérieure globale - Guinée-Bissau 2019

Figure 4. Evolution des échanges internationaux de marchandises (millions de FCFA)



Source : BCEAO

Les importations s'élevaient 225,9 milliards de FCFA en 2019 contre 191,6 milliards de FCFA en 2018. Les prévisions pour 2020 sont de 145,7 milliards de FCFA. Cette diminution s'explique par la contraction de la demande intérieure depuis la pandémie.

En 2019, la zone euro reste le premier fournisseur de la Guinée-Bissau. Son poids dans les importations totales s'est élevé à 31,1 % contre 39,3 % en 2018. Les importations du pays en provenance de l'Europe viennent principalement du Portugal qui est le premier pays fournisseur de la Guinée-Bissau avec une

part dans les importations totales estimée à 25,4 % (importations de véhicules, de groupes électrogènes et convertisseurs électriques, de machines et appareils électriques).

Les autres importations en provenance de la zone euro sont constituées, pour la plupart, de produits pétroliers (huiles de pétrole, gas-oil, essences, gaz), de produits alimentaires (blé et boissons essentiellement), et de biens d'équipements (matériaux de transport, machines et appareils mécaniques et électriques).

Tableau 27. Importations de marchandises par origine (en millions de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019
EUROPE	54 491	54 595	92 407	78 923	104 732
U. EUROPÉENNE (ZONE EURO)	1 813	53 570	92 407	75 233	70 280
Belgique	578	191	769	707	173
France	1 343	1 221	2 313	1 560	1 455

Allemagne	653	308	954	972	899
Italie	4 765	3 514	2 814	1 680	1 348
Pays-Bas	5 069	6 436	7 848	6 365	6 415
Portugal	34 479	38 284	69 745	58 878	57 478
Espagne	4 927	3 616	7 964	5 073	2 511
AUTRES PAYS DE L'UE	160	80	-	336	149
Royaume-Uni	160	76	604	336	149
AUTRES PAYS D'EUROPE	2 517	945	-	3 354	34 304
Suisse	145	71	-	34	-
Turquie	2 373	874	679	3 317	34 300
Suède	1 601	1 017	-	679	534
AFRIQUE	56 143	50 897	49 108	59 982	59 839
UEMOA	50 331	37 443	40 427	51 735	51 532
CEDEAO (hors UEMOA)	4 242	9 972	7 201	6 539	7 538
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	1 569	3 478	1 481	1 708	768
AMERIQUE	1 626	659	2 205	3 357	3 936
ASIE	29 742	47 226	48 205	40 331	44 855
AUTRES PAYS	6 472	12 300	13 434	8 992	12 487
TOTAL	148 474	165 677	205 358	191 585	225 850

Source : BCEAO – Balance des paiements et position extérieure globale - Guinée-Bissau 2019

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

L'analyse de la structure des exportations par produit montre que celle-ci reste dominée par la noix de cajou. En 2019, les exportations de la noix de cajou ont représenté 75 % de la valeur des exportations totales du pays contre 51 % en 2018. L'augmentation des volumes exportés (146,6 milliers de tonnes en 2018, 195,3 milliers en 2019) explique en partie cette hausse.

L'indice d'Herfindal-Hirschmann des Exportations (HHI), utilisé pour apprécier les efforts de diversification des exportations de la Guinée-Bissau, se situerait à 0,88 en 2019 comme en 2018, traduisant une forte concentration des exportations sur les mêmes produits, notamment, la noix de cajou. Sur les trois (03) dernières années, l'indice n'a pas varié. (UEMOA)

Tableau 28. Echanges internationaux par produit (en millions de FCFA)

Produits	2015	2016	2017	2018	2019
Noix de cajou	90 488	108 721	114 311	95 259	109 688
Bois	11 767	-	-	44 864	-
Autres	46 936	55 287	83 205	48 469	36 080
Total exportations FOB	149 191	164 008	197 516	188 592	145 768
Produits alimentaires	48 738	60 205	72 847	64 281	68 722
Autres biens de consommation courante	9 177	13 383	15 872	10 614	16 230
Produits énergétiques	31 043	28 014	35 416	39 415	38 075
Matières premières et biens intermédiaires	20 252	20 679	27 544	25 899	26 374
Biens d'équipement	24 785	23 728	29 683	30 738	52 911
Produits divers	14 479	19 668	23 995	20 639	23 539
Total importations de biens CAF	148 474	148 474	165 676	205 358	225 850

Source : BCEAO

Les importations en 2019 sont composées, par ordre décroissant d'importance, par les biens alimentaires (30%), les biens d'équipement (23 %), les produits énergétiques (17 %), les biens intermédiaires et de matières premières (12 %), les autres biens divers (10 %) et d'autres biens de consommation courante (7 %).

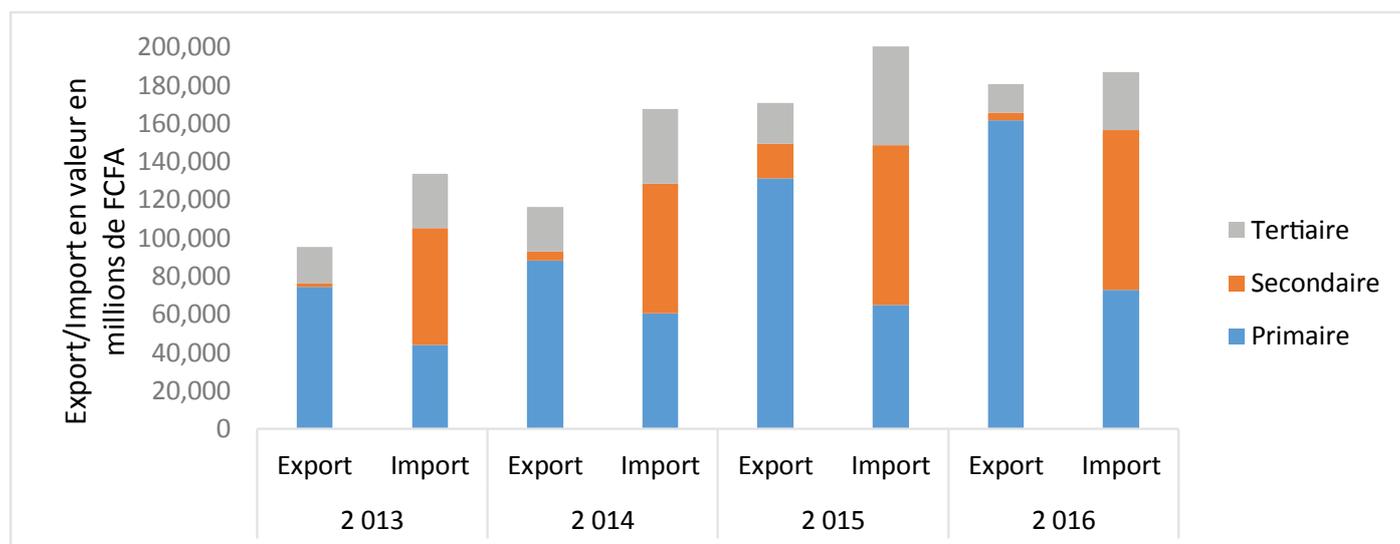
5.3.4 Echanges internationaux par type

La structure des échanges par type indique globalement une prédominance des produits primaires

dans les échanges de la Guinée Bissau et une part relativement variable des produits du secteur secondaire et tertiaire selon les années.

Les principaux produits à l'exportation sont les noix de cajou, l'or, les produits halieutiques et le bois. L'analyse de la structure des importations montre une part prépondérante des produits tels que le riz (12,4 %), les produits pétroliers (15 %) (OEC.world) et des services.

Figure 5. Evolution des échanges internationaux par type



Source : INE Guinée-Bissau, Direction de la statistique économique et financière

5.4 Investissements directs étrangers

5.4.1 IDE par pays d'origine

Les flux entrant d'Investissement directs étrangers (IDE) en Guinée-Bissau sont estimés à 31 millions de

dollars d'IDE en 2019 contre 21 millions en 2018. Le stock d'IDE est par conséquent passé de 202 millions de dollars à 229 millions de dollars entre 2018 et 2019.

Tableau 29. IDE en Guinée Bissau (millions de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019
Flux					
<i>Entrant</i>	19	24	16	21	31
<i>Sortant</i>	2	0	0	1	1
Stock					
<i>Entrant</i>	134	153	190	202	229
<i>Sortant</i>	9	9	11	10	11

Source : UNCTAD

Les IDE en Guinée Bissau proviennent majoritairement des pays africains et européens. En 2019, 31,8 % des IDE provenaient des autres pays de l'UEMOA,

27,9 % de la Zone Euro, 17,4 % de l'Europe hors UE, 9,8 % de l'Afrique hors CEDEAO, 5,4 % de la CE-MAC, 3,9 % d'Amérique et 1,1 % d'Asie.

Tableau 30. Part du stock d'IDE par région d'origine, 2019

Région d'origine	Part du stock d'IDE
Autres pays de l'UEMOA	31,8 %
Zone Euro	27,9 %
Europe hors UE	17,4 %
Afrique hors CEDEAO	9,8 %
CEMAC	5,4 %
Amérique	3,9 %
Asie	1,1 %
Total	100 %

Source : Balance des paiements et position extérieure globale de la Guinée-Bissau en 2019, BCEAO

5.4.2 IDE par secteur

Ces dernières années, la Guinée Bissau a été en mesure d'attirer des sommes relativement importantes d'investissements étrangers. Selon le Rapport sur les investissements dans le monde de 2020 publié par la CNUCED, les flux d'IDE sont passés de 21 millions USD à 31 millions USD entre 2018 et 2019. Le stock d'IDE a augmenté depuis 2010, passant de 63 millions USD à 229 millions USD à 2019.

Les efforts du gouvernement pour diversifier l'économie et les ressources naturelles du pays sont d'autres facteurs positifs. La majorité des IDE est dirigée vers le secteur de la pêche. Le nouveau gouvernement souhaite augmenter les investissements étrangers dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie, qui sont deux moteurs clés de l'économie. Les investissements chinois en Guinée-Bissau sont en augmentation depuis 2011. A ce titre, une conserverie

ainsi qu'un réseau de distribution de poisson ont été développés avec le soutien de la China International Fisheries Corporation (CONAPEMAC).

De plus, le barrage hydroélectrique de Kaleba, financé par China International Water & Electric Corp, est en service depuis octobre 2015. Les entreprises chinoises investissent également dans l'immobilier et la bauxite. Outre la Chine, les principaux pays investisseurs sont les États-Unis, le Portugal et l'Inde.

Le pays dispose aussi d'un potentiel inexploité : des ressources minières importantes, des sols fertiles, la possibilité de développer les secteurs du tourisme et de la pêche. L'État est conscient de ces avantages, en particulier dans le secteur du bois, du pétrole offshore et des mines (phosphates et bauxite). Le secteur du tourisme est également en cours de développement et reçoit des investissements croissants (notamment dans les îles de Bijagos).

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

Le tableau suivant présente la position de la Guinée Bissau au regard des critères de l'UEMOA sur la période 2013-2020. Les trois critères de premier rang

sont respectés à l'exception du critère relatif au déficit budgétaire. En revanche, aucun des deux critères de second rang n'est respecté – même si des progrès ont été enregistrés depuis 2013.

Tableau 31. Position de la Guinée-Bissau en regard des critères de convergence de l'UEMOA

Critères (%)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Critères de premier rang							
Solde budgétaire global dons compris/PIB nominal	>=-3%	-2,3	-3,8	-7,5	-5,4	-1,4	-4,5	-3,7	-9,6
Taux d'inflation annuel moyen	<=3%	0,7	-1,0	1,4	1,5	1,0	0,4	0,2	1,5
Encours de la Dette intérieure et extérieure	<=70%	58,5	33,7	51,7	43,4	40,9	44,4	40,1	63,3
		Critères de second rang							
Taux de pression fiscale (en %)	>=20%	6,3	7,9	9,1	8,6	9,5	9,3	9,2	7,4
Masse salariale/Recettes fiscales (en %)	<=35%	68,9	71,1	50,0	49,6	41,6	47,7	57,5	73,6

Source : Commission de l'UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale (Décembre 2020)

6.1 Climat des affaires

La Guinée Bissau a été classée 174e sur 190 pays dans le rapport Doing Business 2020 de la Banque Mondiale, gagnant une position par rapport à 2019. Parmi, les 48 pays d'Afrique Sub-saharienne, elle obtient la 38ème place. Pour la création d'entreprise, elle est en 161ème position, en 182ème pour l'accès à l'électricité et en 152ème pour l'obtention de prêts.

En matière de paiement des impôts, le pays est classé à la 155ème place, ce qui met en évidence la faible mobilisation des recettes fiscales, qui ont chuté de 19,4% 2020, induisant un taux de pression fiscale de 7,4% contre 9,2% en 2019 (UEMOA). Cette situation est liée à la faiblesse de l'assiette fiscale et l'ampleur de l'économie informelle.

Dans le rapport Doing Business 2020, la Guinée-Bissau a été classée 146e pour le commerce transfrontalier, en raison des coûts liés au respect des procédures de commerce transfrontalier tant pour les

exportations (585 USD) que pour les importations (550 USD). Il convient aussi de relever que les coûts liés au respect aux exigences de documentation sont élevés pour les exportations (160 USD) et les importations (205 USD).

L'accès à l'électricité reste très limité avec un taux de 28,7 % en 2018 (Banque Mondiale). L'approvisionnement en électricité est peu fiable avec des pertes techniques pouvant atteindre 47,0 %. La capacité actuelle de production d'électricité installée dans le pays se résume à la location de 11 MW auprès d'une entreprise privée.

Ces dernières années, le classement du pays dans le rapport Doing Business s'est amélioré, passant de 181 en 2015 à 174 en 2020. Cette amélioration est liée à l'adoption d'une politique de développement du pays définie à travers le plan stratégique et opérationnel "Terra Ranka".

Tableau 32. Scores obtenus par la Guinée Bissau

Indicateur	Ce qui mesuré	Métrique	
Création d'entreprise	Procédures, délais, coûts et apport en capital minimum requis pour créer une société à responsabilité limitée	Procédures (Nombre)	8,5
		Délai (jours)	8,5
		Coût ((% Revenu par habitant	88,5
		Capital minimum (% Revenu par habitant)	5,8
Permis de construire	Procédures, délais et coûts liés à l'exécution de toutes les formalités requises pour construire un entrepôt et dispositifs de contrôle de qualité et de sécurité dans le système d'obtention d'un permis de construire	Procédures	13
		Délai (jours)	143
		Coût	23,7
		Indice de contrôle de la qualité des constructions (0-150)	7,0
Raccordement à l'électricité	Procédures, délais et coûts de raccordement au réseau électrique, fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs	Procédures	7
		Délai (jours)	257
		Coût	1177,7
		Fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs (0-8)	0
Enregistrement de propriété	Procédures, délais et coûts de transfert du titre de propriété, et qualité du système d'administration foncière	Procédures	5
		Délai (jours)	48
		Coût (% valeur du bien)	5,4
		indice de la qualité de la terre(0-30)	3
Commerce transfrontalier	Délais et coûts associés à l'exportation du produit présentant un avantage comparatif et à l'importation de pièces automobiles	Coût à l'export (USD)	585
		Délai à l'export	60
Obtention de prêts	Lois sur le nantissement de biens meubles et système d'information sur la solvabilité	Indice des droits légaux (0-10)	6
		indice de qualité de l'information sur le crédit (0-6)	0
		Couverture du registre de crédit (% adultes)	0,0
		Couverture du bureau de crédit (% adultes)	1,2

Protection des investisseurs	Droits des actionnaires minoritaires dans les opérations entre parties liées et dans la gouvernance d'entreprise	Indice de divulgation d'information (0-10) Indice de la responsabilité des dirigeants (0-10) Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	7 1 6
Paiement des taxes et impôts	Paiements, délais et total à payer pour une entreprise qui applique intégralement la législation postérieures à la déclaration fiscale ainsi que les procédures	Paiement (nombre par exercice) Délai (heure par exercice) Taux d'imposition total (% des bénéfices)	46 218 45,5
Exécution des contrats	Délais et coûts de règlement d'un litige commercial et qualité des procédures judiciaires	Délai (jours) Coût Indice relatif à la qualité des poursuites judiciaires (0-18)	1785 28 8,5
Règlement de l'insolvabilité	Délais, coûts, résultats et taux de recouvrement dans les cas d'insolvabilité et solidité de la législation dans ce domaine	Taux de récupération 0,0 (centimes de dollar américain) Temps (années) Coût (% du patrimoine)	0,0 aucune pratique aucune pratique

Source : Rapport Doing Business (2020)

L'indice Mo-Ibrahim a été élaboré à partir d'une centaine d'indicateurs répartis sur quatre grandes familles : sécurité et état de droit, participation et droits de l'homme, développement économique durable et développement humain. La Guinée-Bissau occupe la 41ème place sur 54 pays dans le clas-

sement de l'indice Mo-Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) 2020, gagnant une position par rapport au classement 2019. Elle obtient notamment la 24ème et la 29ème places en termes de Sécurité et Etat de droit et de Participation et Droits de l'Homme respectivement.

6.2 Gouvernance financière

La Guinée-Bissau affiche de très faibles performances en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption, notamment par manque de stratégie nationale pour résoudre ces problèmes. Selon le rapport du FMI de 2020 dans lequel sont formulées des recommandations clés à court et moyen termes, les autorités ont pris des mesures pour renforcer le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) avec l'aide des partenaires au développement. Un plan stratégique national a été approuvé et l'autonomie de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) a été renforcée.

La CENTIF a intensifié la diffusion de l'information avec l'assistance technique du groupe intergouvernemental sur le blanchiment de capitaux de l'Afrique de l'Ouest (GIABA) donnant lieu à certaines déclarations d'opérations financières suspectes. En outre, l'assistance technique fournie par le FMI aide la CENTIF à se doter des moyens pour assumer ses fonctions essentielles. Le ministère de l'économie et des finances se chargera de la supervision de la LBC/FT des bureaux de change.

Il est également recommandé de continuer à renforcer la supervision des mesures préventives contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pour les personnes politiquement exposées.

6.3 Notation financière

Le pays ne bénéficie d'aucune notation des agences internationales.

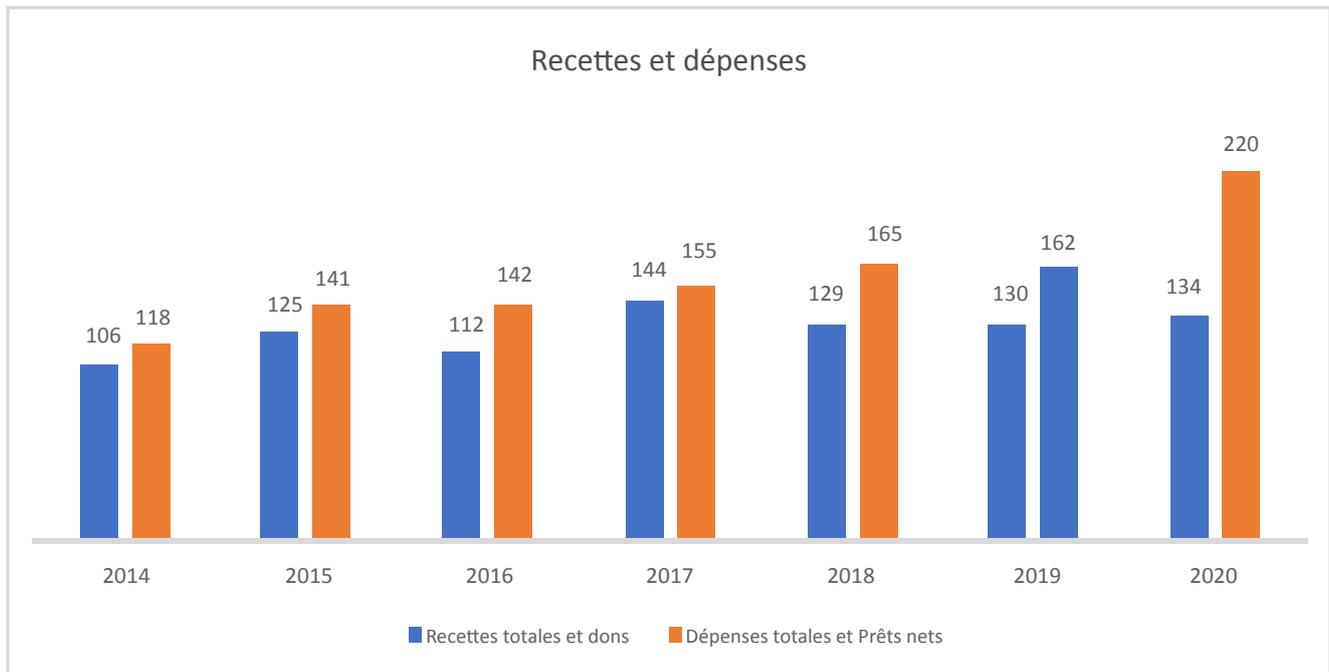
7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

Le solde global, est déficitaire sur la période 2014 – 2020 et se creuse à -85,3 milliards de FCFA en 2020. Cette détérioration est un effet de la crise sanitaire.

Le poids des dépenses en pourcentage du PIB nominal est ressorti à 16,5 % en 2020 contre 14,0 % en 2019.

Figure 6. Evolution des recettes et dépenses (en milliards de FCFA)



Source : MEF

Présentation détaillée des dépenses et recettes

Les opérations financières de l'Etat sont caractérisées par une hausse continue des ressources et des dépenses jusqu'en 2020. Le solde global est négatif sur la période 2014 - 2020.

Du point de vue des ressources, les recettes budgétaires ont connu un repli entre 2015 et 2016 dû au ralentissement des dons. Toutefois, entre 2016 et 2017, une tendance plus favorable est observée. Cette performance est liée à une progression des

recettes fiscales collectées. Les ressources ont de nouveau baissé en 2018 avant de rebondir en 2019. La crise sanitaire a entraîné une nouvelle baisse en 2020.

Quant aux dépenses publiques, elles ont connu une tendance haussière depuis 2016. Les dépenses courantes ont progressé en raison de l'augmentation de la masse salariale et des transferts accordés aux entreprises publiques. Les dépenses en capital ont progressé en lien avec les programmes d'infrastructures routières et dans l'énergie engagés par l'Etat.

Tableau 33. Tableau des opérations financières de l'Etat

TOFE En milliards de FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes totales et dons	105,9	124,9	112,2	143,7	128,6	130,1	134,5
Recettes budgétaires	65,5	84,8	84,6	100,8	98,3	105,6	99,8
Recettes fiscales	44,2	61,9	63,5	81,3	77,6	79,1	67,8
Recettes non fiscales	21,4	22,9	21,1	19,5	20,7	26,5	32,0
Dons	40,3	40,0	27,6	42,8	30,3	24,5	34,7
Projet	26,2	34,5	27,4	40,1	30,3	22,6	23,6
Programme	14,2	5,6	0,3	2,8	0,0	1,9	11,0
Dépenses totales et prêts nets	118,1	141,1	142,4	155,3	165,3	161,8	219,8
Dépenses courantes	78,1	92,7	99,9	100,4	105,4	123,6	148,7
Traitements et salaires	31,4	31,0	31,5	33,8	37,0	45,5	52,9
Transferts et subventions	30,7	35,4	43,5	44,6	46,2	47,2	47,2
Intérêt dû	3,2	6,4	4,8	5,2	4,9	8,2	12,5
Aux résidents	0,9	3,6	3,1	2,9	2,8	4,8	6,8
Aux non-résidents							
Aux dépenses courantes	2,3	2,8	1,7	2,2	2,1	3,5	5,7
Dépenses en capital	40,0	48,4	42,5	54,9	59,8	38,2	71,0
Sur financement interne	0,8	4,1	1,6	2,2	2,0	1,8	9,9
Sur financement externe	39,2	44,3	40,9	52,7	57,8	36,4	61,1
Solde primaire de base	105,9	124,9	112,2	143,7	128,6	130,1	134,5
Solde global (base engagement), hors dons	65,5	84,8	84,6	100,8	98,3	105,6	99,8
<i>Solde global (base engagement), y compris les dons</i>	44,2	61,9	63,5	81,3	77,6	79,1	67,8

Sources : MEF, Direction générale de la prévision et des études économiques, Septembre 2021

7.1.2 Présentation générale du budget

Les dépenses de l'Etat portent essentiellement sur l'éducation, la santé, le logement, les politiques sociales, la sécurité intérieure et la défense nationale. En 2021, l'éducation devrait recevoir 9,3% du budget (23,6 milliards de FCFA), la santé 6,7 % (17,1 milliards de FCFA), le logement 3,8 % (9,7 milliards de FCFA), et l'armée 5,8 % (14,6 milliards de FCFA). Le pays a connu une longue période d'instabilité poli-

tique qui a fortement impacté ces différents secteurs de l'économie.

La contribution du secteur agricole au budget national a baissé significativement en 2017 tandis que la part de l'énergie a presque doublé. Cette situation est expliquée par les réformes destinées au secteur de l'énergie, en particulier le projet d'électrification de certaines régions.

Tableau 34. Extrait du Budget de l'Etat

Poste	2016		2017 (prev)	
	Valeur milliards FCFA	Structure (%)	Valeur milliards FCFA	Structure (%)
Education	14,7	20,2	16,2	20,4
Santé	9,3	12,8	9,8	12,3
Logement	8,4	11,6	9,6	12,1
Social	1,7	2,3	1,9	2,4
Agriculture	8,7	12,0	5,4	6,8
Energie	3,2	4,4	6,8	8,5

Intérieur	7	9,6	6,6	8,3
Justice	2,1	2,9	2,6	3,3
Armée	11	15,2	11,2	14,1
Pêche	4	5,5	5,2	6,5
Culture	0,7	1,0	1,1	1,4
Transport télécommunication	0,7	1,0	2,1	2,6
Ressources naturelles	1,1	1,5	1,1	1,4
Total	72,6	100,0	79,6	100,0

Source : MEF

7.1.3 Plan de riposte à la Covid-19 du Gouvernement

Le plan de riposte du gouvernement pour prévenir et lutter contre la pandémie a un coût global de 47,0 milliards de FCFA. Il comporte trois axes :

- Sanitaire : les besoins ont été évalués à 10,0 milliards et l'Etat a mobilisé et exécuté un montant de 4,2 milliards. Ce sont près de 222 millions supplémentaires qui ont alloués mensuellement au budget du secteur de la santé. Ces ressources additionnelles sont destinées à l'acquisition des médicaments, des équipements pour les hôpitaux et la nourriture pour l'ensemble des malades.
- Social : les Autorités ont prévu un montant de 7,0 milliards dont 2,7 milliards ont été exécutés,

bénéficiant aux populations les plus vulnérables.

- Economique : les mesures de relance ont été évaluées à 30,0 milliards dont 15,0 milliards ont été exécutés dans le cadre du financement de la campagne de commercialisation de la noix cajou. Ainsi, l'Etat a pu contribuer à l'amélioration de la trésorerie des banques, ce qui a permis de financer certains exportateurs. Avec la baisse attendue des recettes publiques, le Gouvernement a lancé une campagne de mobilisation de ressources auprès des partenaires au développement. Il a obtenu un financement de la Banque Islamique du Développement à hauteur de 9,0 milliards et de la BOAD à hauteur de 22,0 milliards. De même, des bons Covid ont également été émis à hauteur de 25,0 milliards dont 15,0 milliards arrivés à échéance. (JEMOA)

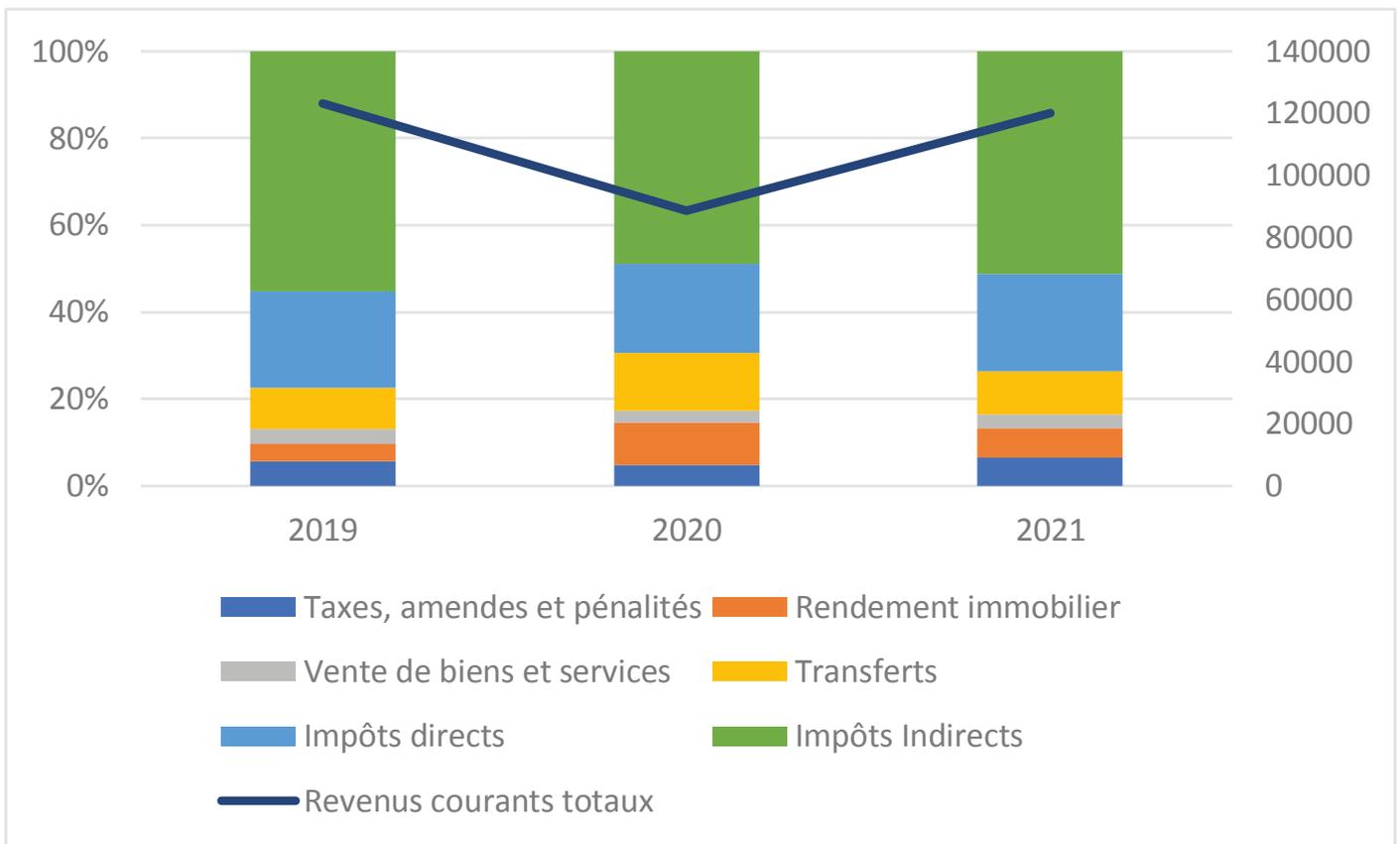
7.2 Politiques fiscales

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Les revenus courants totaux de la Guinée-Bissau ont chuté en 2020, s'établissant à 89 millions de FCFA, contre 123 millions en 2019. Ils devraient néanmoins renouer avec la croissance en 2021.

La composition des recettes est largement dominée par les impôts indirects, dont le montant s'élève à 43 millions de FCFA en 2020, même si leur part a diminué depuis 2019

Figure 7. Composition des recettes



Source : MEF

7.3 Projet de loi de finances

La progression des revenus de l'Etat dépendra de la réussite des réformes mises en œuvre. Il s'agit des réformes liées au Numéro d'Identification Fiscale (NIF), à l'informatisation de certaines procédures fiscales pour faciliter la collecte des recettes par l'administration fiscale et les douanes et à la lutte contre la corruption. Ces différentes mesures devraient aider l'Etat à augmenter l'assiette fiscale. Selon le budget général de l'Etat, les recettes courantes de l'Etat, estimées à 88.6 milliards FCFA en 2020, devraient atteindre 120.0 milliards FCFA en 2021.

Les recettes fiscales devraient s'établir à 88,5 milliards FCFA en 2021. Le taux de pression fiscale (recettes fiscales / PIB) prévisionnel est, quant à lui, de 10,12 % (MEF), toujours inférieur à la norme communautaire (20 %).

En ce qui concerne les dépenses publiques courantes, elles devraient atteindre 130 milliards FCFA en 2021. Notons que les mesures de confinement et de rationalisation ont contribué à des économies de 4,5 milliards de FCFA en termes de dépenses totales en 2020. (MEF)

Si la Guinée-Bissau a affiché des conditions macroéconomiques favorables avec une croissance économique maintenue entre 3 % et 6 % sur la période 2015 - 2019 et une récession de 1,4 % liée à la pandémie en 2020 (MEF), le pays continue à faire

face à des défis qui risquent d'impacter son développement. L'instabilité politique constitue le principal obstacle à son développement économique et social.

8.1 Risques politiques et sécuritaires

Risques liés aux élections

L'instabilité politique chronique qui caractérise le pays depuis plus d'une décennie constitue le principal risque pour son développement. La Guinée-Bissau a connu une longue période de crise politique avec des coups d'Etats, une déstabilisation des institutions, des conditions sécuritaires détériorées et un impact désastreux sur les plans social et économique. Cependant, depuis l'élection d'un Président démocratiquement élu en 2014, la situation politique est devenue un peu plus stable.

Le poids des militaires dans la vie politique, les rivalités persistantes au sein même du pouvoir ainsi que la corruption et la criminalité liée au narco trafic international engendrent néanmoins une instabilité chronique en Guinée-Bissau. Le pays est qualifié de « narco-État » par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD).

L'accord de Conakry, négocié avec la CEDEAO en 2016, avec le soutien des Nations Unies, avait pour objectif de créer un environnement propice à l'organisation des élections législatives et présidentielles de 2018 et 2019, de réformer le code électoral et de promulguer une nouvelle loi sur les partis politiques, qui renforcerait l'autonomie et la démocratie interne. L'ONU a montré qu'elle était résolue à soutenir la Guinée-Bissau dans l'avancement des réformes clés, dont les grandes lignes ont été définies par cet accord.

La confirmation de l'élection du président Umaro Sissoco Embaló à l'issue du second tour des élections présidentielles de décembre 2019 devrait permettre d'améliorer d'avantage le climat politique.

8.2 Risques sociaux

Des manifestations surviennent occasionnellement en Guinée-Bissau. Même les manifestations qui se veulent pacifiques peuvent soudainement donner lieu à des actes de violence.

Risques liés à la sécurité intérieure

Les rebelles de la Casamance sont présents dans la zone frontalière avec le Sénégal, où la prolifération des armes légères alimente le banditisme. Le défi de sécurisation de la transition se décline via l'atténuation d'une situation politique fluide et fragile caractérisée par l'interférence récurrente de la hiérarchie militaire dans la vie politique.

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD), de concert avec le Bureau Intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), a appuyé le gouvernement afin qu'il puisse intervenir davantage dans les régions grâce à la création de nouveaux postes de police.

L'archipel des Bijagós, formé de 88 îles, expose la Guinée-Bissau à des activités criminelles du fait de la difficulté liée au contrôle de vastes eaux territoriales.

En avril 2018, l'ONUDD a lancé en Guinée-Bissau un nouveau projet relatif à la criminalité transfrontalière organisée en Gambie, en Guinée-Bissau et au Sénégal afin de renforcer les capacités nationales et de favoriser le resserrement de la coopération régionale en matière de détection et d'enquête.

Après les attentats perpétrés au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso, les groupes terroristes islamistes demeurent aussi une menace pour la Guinée-Bissau compte tenu de sa proximité avec les pays attaqués.

(União Nacional dos Trabalhadores da Guiné-Bissau) a appelé à la grève générale des fonctionnaires du 7 au 9 mai, du 12 au 14 juin et du 26 au 28 juin 2018, afin d'obtenir le versement d'arriérés de salaire, le réajustement des traitements et l'instauration

de pensions de retraite. En septembre 2020, l'Union des infirmières et des techniciens de santé de Guinée-Bissau a initié une grève pour exiger la régularisation de la carrière, le paiement des arriérés et de meilleures conditions de travail.

8.3 Risques macroéconomiques

La Guinée-Bissau tire ses principales ressources budgétaires des exportations agricoles de la noix de cajou (75 % des exportations). Cela traduit la forte vulnérabilité de l'économie face aux fluctuations des prix internationaux de noix de cajou et de la pluviométrie.

Selon la dernière analyse de viabilité de la dette réalisée par le FMI (2021), la Guinée-Bissau présente un risque de surendettement extérieur élevé, en raison de la hausse du déficit budgétaire, l'accroissement des emprunts pour la réalisation des projets et le financement additionnel nécessaire pour faire face à la pandémie de la COVID-19.

La COVID-19 a eu un fort impact économique sur la Guinée-Bissau. En 2020, le MEF estime que la

contraction du PIB réel était de 1,4 %, par rapport à une projection de croissance avant la crise de 4,9%. Ce recul s'expliquerait, principalement, par la baisse de la valeur ajoutée du secteur tertiaire. Le MEF projette un retour à la croissance, avec un taux de 3,3 % pour 2021.

Selon le FMI, les finances publiques subissent aussi des pressions importantes. Les effets de la pandémie devraient persister en 2021, reflétant la nécessité de maintenir les importations pour la consommation et les investissements essentiels pour renforcer les capacités et les infrastructures du secteur de la santé qui a de nouveau été affaibli par de graves inondations en septembre 2020.

8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources

La mobilisation des recettes fiscales reste un défi majeur en Guinée-Bissau. Au cours de la dernière décennie, les recettes intérieures sont loin derrière celles des autres pays de l'UEMOA. En 2021, les recettes fiscales ne représenteront que 10 % du PIB selon le MEF. Le pays doit faire des efforts pour ne pas compromettre la viabilité des finances publiques.

La Guinée-Bissau exporte essentiellement des produits agricoles (la noix de coco, noix du Brésil, noix de cajou) et des produits de la mer (crustacés, pois-

son frais). Les prix de ces produits suivent une évolution instable sur le marché mondial. La contraction de la demande et des prix de la noix de cajou en 2020 s'est traduite par la révision à la baisse de la croissance économique. En outre, le risque de change peut impacter les échanges dans la mesure où ces exportations sont effectuées en devise.

La Guinée-Bissau est très dépendante de l'aide internationale et le manque de stabilité a provoqué une forte contraction des projets de financement.

8.5 Risques sanitaires

La Guinée-Bissau subit des épidémies cycliques de choléra depuis une décennie. Cette situation risque d'anéantir les efforts de développement du gouvernement. De plus, le pays partage ses frontières avec la Guinée Conakry, un des foyers de l'épidémie de la Fièvre Hémorragique à virus Ebola (FHE). Elle n'est donc pas à l'abri d'une contagion importée.

Concernant la COVID-19, 3 518 cas ont été recensés et confirmés au 19 mars 2021 selon l'OMS. La Guinée Bissau comptait à cette date 2 806 guérisons et 54 décès.

Le gouvernement a pris la décision d'imposer un test PCR Covid-19 négatif pour l'entrée et la sortie de son territoire, d'interdire les rassemblements dans les espaces clos et de fermer les bars et restaurants.

8.6 Risques environnementaux

Selon les Nations Unies, la Guinée-Bissau est le deuxième pays au monde le plus exposé aux effets du dérèglement climatique. Avec 270 km de côtes sur l'Océan Atlantique, le pays est exposé au phé-

nomène de l'érosion côtière.

Cette situation est partagée par les Etats côtiers d'Afrique de l'ouest. Le 18 mai 2011, à Dakar, une

conférence réunissant les ministres de l'environnement des onze Etats côtiers de la Mauritanie au Bénin a validé les résultats d'une étude de suivi du trait de côte et schéma directeur littoral de l'Afrique de l'Ouest. Cette étude définit une image réaliste et prospective de l'état actuel des 10 000 km du littoral ouest africain et des tendances qui caractérisent son évolution. Des recommandations qui s'articulent sur quatre axes-programmes ont été formulées en vue de prévenir et de maîtriser les risques littoraux.

Le 27 juin 2018, le pays a été frappée par des vents

violents de 80 Km à 120 Km/h et de forts orages diluviens qui ont provoqué la destruction de plusieurs maisons et d'infrastructures publiques (écoles, hôpitaux, routes). Un plan de protection du littoral et un plan d'adaptation et d'atténuation seront mis en œuvre pour faire face aux risques auxquels sont confrontés les populations et le territoire.

En 2020, le pays a fait face à d'importantes inondations, en raison de fortes pluies. Ce phénomène a eu un sévère impact sur l'agriculture.

9.1 Description générale

9.1.1 Aperçu global

Les ratios d'endettement de la Guinée Bissau se sont dégradés entre 2015 et 2020. Le ratio dette publique totale sur PIB est passé de 33,5 % en 2015 à 69,9 % en 2020. Le stock de dette totale a également augmenté sur la période 2015-2020 en passant de

228,2 milliards de FCFA en 2015 à 642,6 milliards de FCFA en 2020.

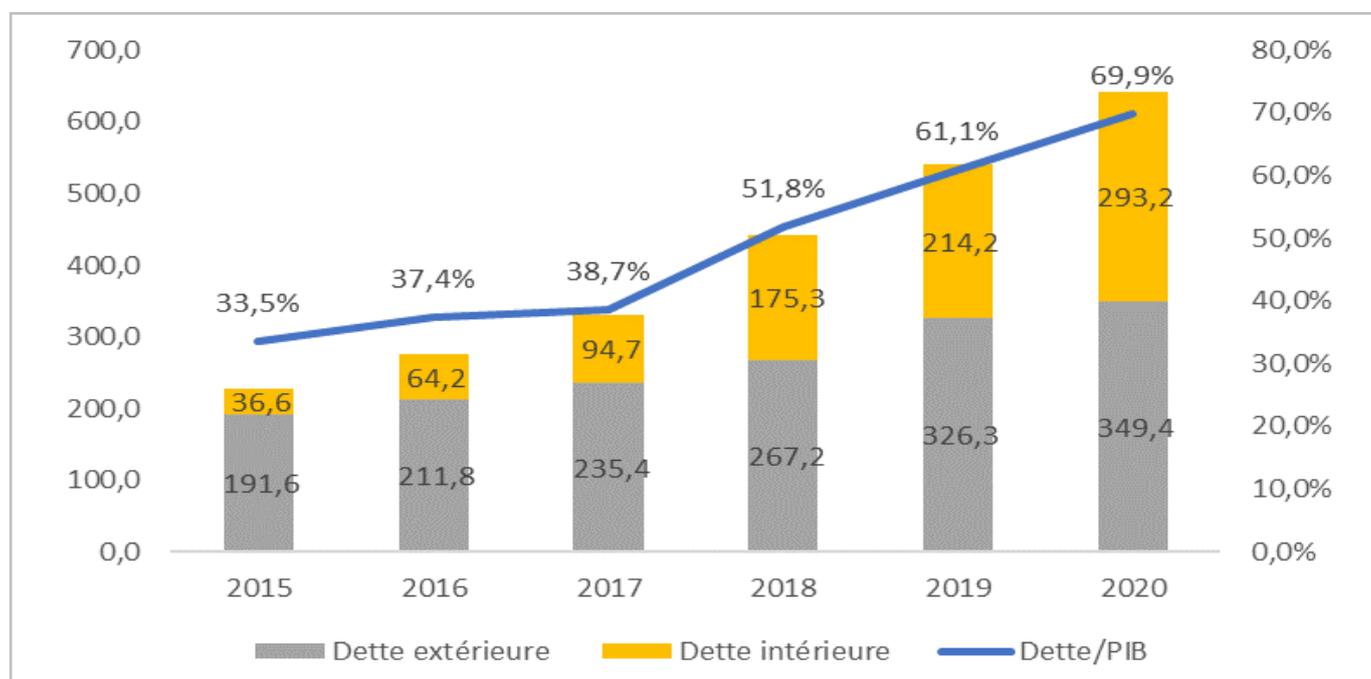
La dette extérieure de la Guinée Bissau est composée essentiellement d'emprunts concessionnels obtenus auprès des bailleurs multilatéraux et bilatéraux.

Tableau 35. Répartition de la dette publique de la Guinée Bissau

(milliards de FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dette totale(en % du PIB)	33,5	37,4	38,7	51,8	61,1	69,9
Stock de dette totale	228,2	276,0	330,1	442,5	540,5	642,6
Dette extérieure (en % du PIB)	28,1	28,7	27,6	31,3	36,9	38,0
Dette extérieure	191,6	211,8	235,4	267,2	326,3	349,4
Dette intérieure (en % du PIB)	5,4	8,7	11,1	20,5	24,2	31,9
Dette intérieure	36,6	64,2	94,7	175,3	214,2	293,2
PIB nominal	681,3	737,8	853,6	854,5	885,1	919,1

Source : MEF

Figure 8. Répartition de la dette publique en dette extérieure et dette intérieure par rapport au PIB



Source : MEF

La maturité de dette de long terme la plus élevée est de 37 ans selon les statistiques internationales de la dette extérieure de la banque mondiale. La maturité

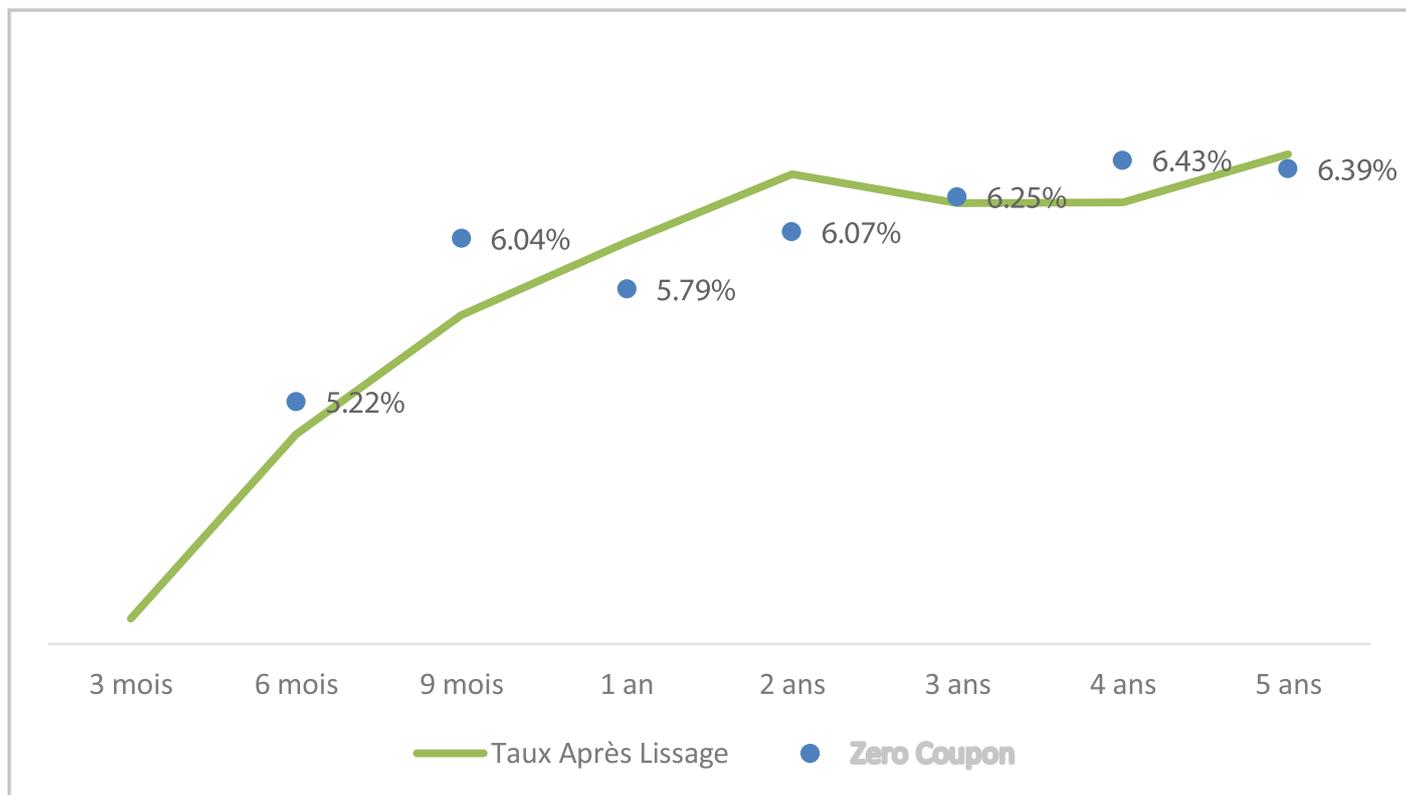
la plus longue pour la dette intérieure est de 5 ans. A cet horizon temporel, les zéro-coupons ont un rendement de 6,55 %.

Tableau 36. Profil de maturité de la dette en 2014 et 2018 (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018
Court terme	1,2	0,6	1,3	1,5	1,2
Long terme	98,8	99,4	98,7	98,5	98,8

Source : MEF

**Courbe des taux zéro-coupon de la Guinée Bissau au 12 mars 2021
(Obligations et Bons du Trésor en monnaie locale)**



Source : UMOA-Titres

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1 Description de la stratégie

A l'heure actuelle, la Guinée Bissau ne dispose pas d'une stratégie d'endettement, toutefois le ministère de l'économie et des finances est en train de se réorganiser pour rendre le service de gestion de la dette plus opérationnel. Le service de gestion de la dette a été transformé en une direction générale en 2018 pour prendre en charge les questions spécifiques liées à la dette extérieure et intérieure. A ce titre, deux services ont été créés. L'un s'occupe de la dette extérieure, et l'autre de la dette intérieure. Le système d'information a été amélioré avec l'acquisition récente du Système de Gestion et d'Analyse de la Dette (SYGADE).

9.2.2 Viabilité de la dette selon la Banque mondiale et le FMI

Le FMI et la Banque mondiale ont élaboré un cadre visant à guider les décisions d'emprunts des pays à faible revenu. Les points retenus dans le CVD du FMI publié lors de la revue de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du 1er février 2021 sont les suivants :

Dette extérieure

Le risque de la dette extérieure de Guinée-Bissau est élevé, une dégradation par rapport à la note modérée du rapport de 2018. La part de la dette extérieure reste relativement faible à 27,1% du PIB fin 2019, et tous les indicateurs de la dette extérieure restent inférieurs aux seuils indicatifs pertinents tout au long de la projection (2020-2040) selon le scénario de ré-

férence. Toutefois, la Guinée-Bissau est confrontée à d'importantes vulnérabilités supplémentaires qui ne sont pas reflétées par cette note et qui justifient une cote de risque externe « élevée ». Il s'agit notamment de risques macroéconomiques en raison de la nature de la crise actuelle du COVID-19.

Dette publique

Le risque global de la dette de la Guinée-Bissau est jugé élevé. La valeur actuelle du ratio dette publique totale/PIB est supérieure à son indice de référence indicatif jusqu'en 2040. De plus, le ratio du service de la dette aux recettes et aux subventions devrait

s'aggraver, en passant de 54,8 % en 2019 à 56,3 % en 2020. Cela reflète principalement : l'impact de la crise COVID-19 sur les résultats des recettes, l'amortissement à court terme des émissions du Trésor et les frais de services de l'escalade de la dette dus à la fin du délai de grâce pour plusieurs prêts. Pour alléger ce fardeau, la Banque Ouest Africaine de Développement a accordé un prêt-programme équivalant à 8 % des recettes et le FMI a accordé un allègement du service de la dette par l'intermédiaire du Catastrophe Containment and Relief Trust (CCRT) (CCRT) qui représente 1,4 % des revenus.

Tableau 37. Résultats obtenus par la Guinée Bissau au titre du CVD (Scénario de référence)

Année	VA de la dette extérieure (pourcentage)		Service de la dette extérieure (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)	Service de la dette (en pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB	Recettes
2019	13,2	65,1	2,5	4,0	55	54,8
2020	15,2	105,7	3,8	4,7	65,7	56,3
2021	15,4	92,4	4,1	5,2	65,9	47,5
2022	14,7	84,2	4,1	5,5	65,2	42,3
2023	13,8	75,3	4,9	6,7	63,9	46,0
2024	13	71,4	4,7	6,4	62,2	54,0
2025	12,3	67,8	4,7	6,3	60,6	66,7
2030	9,4	57,8	5,0	5,9	53,5	47,6

Source : FMI

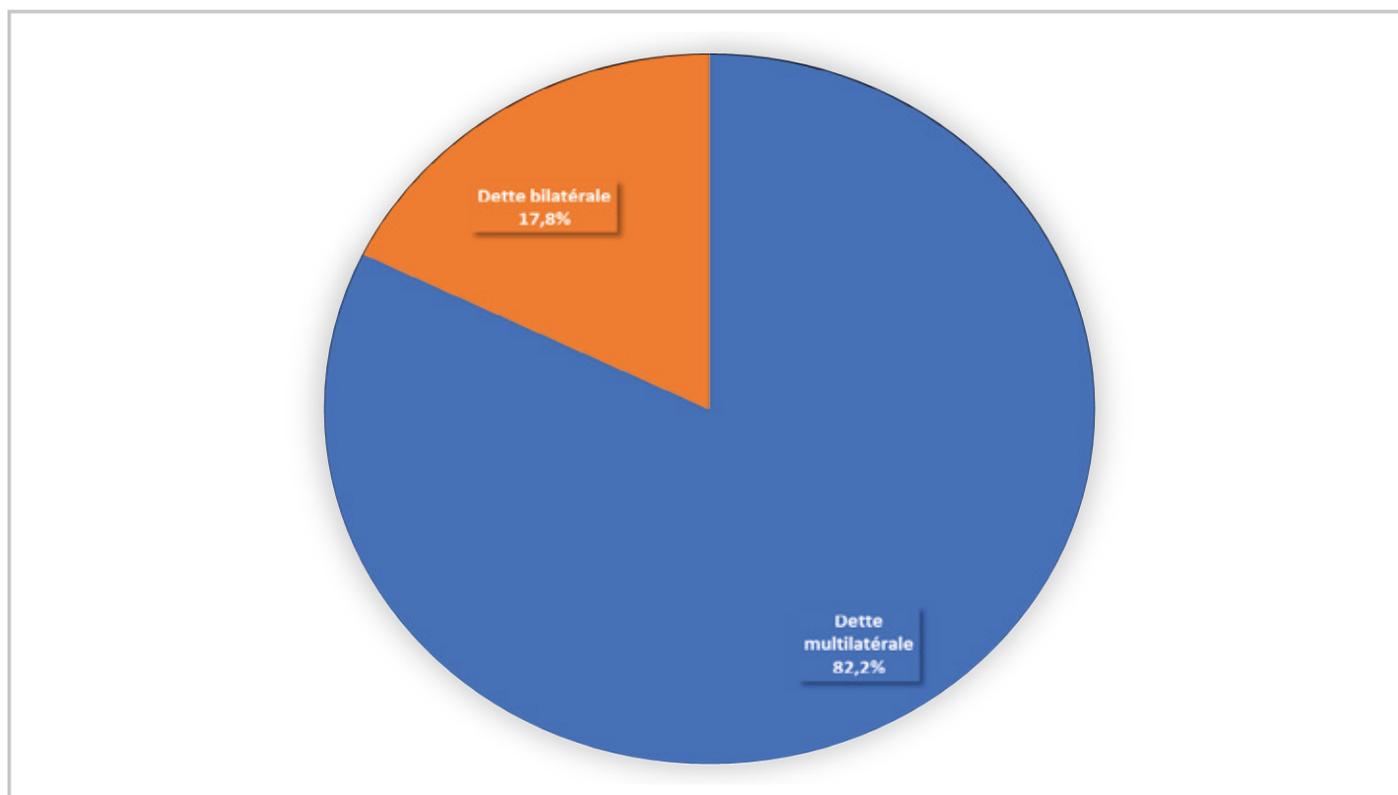
9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

Selon les statistiques de la dette publique du Ministère des finances, la dette extérieure est composée à 82,2 % d'emprunts multilatéraux et 17,8 % de prêts

bilatéraux. La dette multilatérale est dominée par les prêts accordés par la BOAD et la Banque mondiale qui représentent plus de 75,0% des prêts accordés par les bailleurs multilatéraux.

Figure 9. Ventilation de la dette extérieure en 2020



Source : MEF

Tableau 38. Composition de la dette extérieure

Milliards de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020	% du PIB en 2020
Dette extérieure totale	211,85	235,41	267,24	326,27	349,35	38,0
Dette multilatérale	170,44	186,34	200,84	258,94	287,19	31,2
Dette bilatérale	41,41	49,07	66,40	67,33	62,17	6,8
Club de Paris	1,55	10,11	1,63	2,01	1,85	0,2
Non-Club de Paris	36,12	35,61	50,77	51,03	46,84	5,1
Non-Souverain	3,75	3,36	14,00	14,29	13,47	1,5

Source : MEF

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le service de la dette extérieure est essentiellement lié aux créanciers multilatéraux. Le montant de la BOAD et de l'IDA représentent respectivement 47 %

et 30 % du montant à rembourser aux bailleurs multilatéraux. Les réformes liées à la gestion de la dette publique devraient tenir compte de cette dimension. Les prêts de la BOAD étant libellés en FCFA, ils ne font pas l'objet de risque de change.

Tableau 39. Service de la dette extérieure

Situation à décembre 2017 en millions FCFA	Multilatérale			Bilatérale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Service dû	2633	4020	6653	298	115	413	2931	4135	7066
Service payé			6653			413			7066

Source : MEF

9.3.3 Devises de la dette

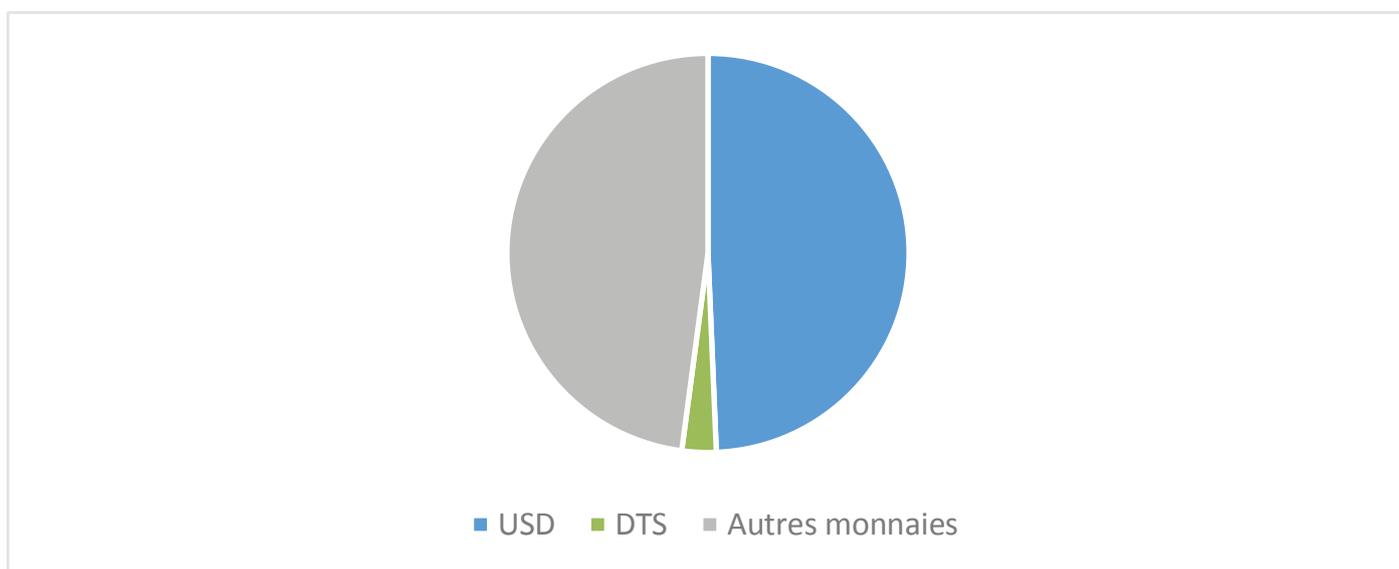
La dette extérieure de la Guinée Bissau est libellée essentiellement en USD. Les autres monnaies représentent 47 % de la dette extérieure totale à fin 2017.

Le pays est exposé au risque de change lié à la fluctuation du dollar américain. L'existence d'un déficit du compte courant peut rendre difficile la gestion du risque de change.

Tableau 40. Répartition de la dette extérieure en devise (31 décembre 2017)

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise	Taux de change FCFA au 31 décembre 2017	Dette totale exprimée en milliards FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2017	Dette totale exprimée en millions EUR	Distribution de la dette selon les devises (%)
USD	0,1	561,0	43,9	0,9	0,1	48,4
DTS	0,1	774,0	2,4	1,2	0,0	2,7
Autres monnaies (Exc. FCFA)			42,6			47,0

Source : Banque mondiale

Figure 10. Ventilation de la dette extérieure en devise au 31 décembre 2017

Source : Banque mondiale

9.4 Dette intérieure

La dette intérieure de la Guinée Bissau est passée de 175,3 à 293,2 milliards de FCFA entre 2018 et 2020.

Tableau 41. Composition de la dette intérieure

Composition de la dette intérieure			
Milliards de FCFA	2018	2019	2020
Dette intérieure totale	175,3	214,2	293,2
Dettes auprès de la BCEAO	97,1	94,6	94,6
Dettes auprès des banques commerciales et développement	78,2	119,6	198,6

Source : MEF

Au 31 décembre 2020, la structure de la dette intérieure de la Guinée-Bissau était dominée par les titres publics qui représentait 47,8% de l'encours de la dette intérieure.

Tableau 42. Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2017

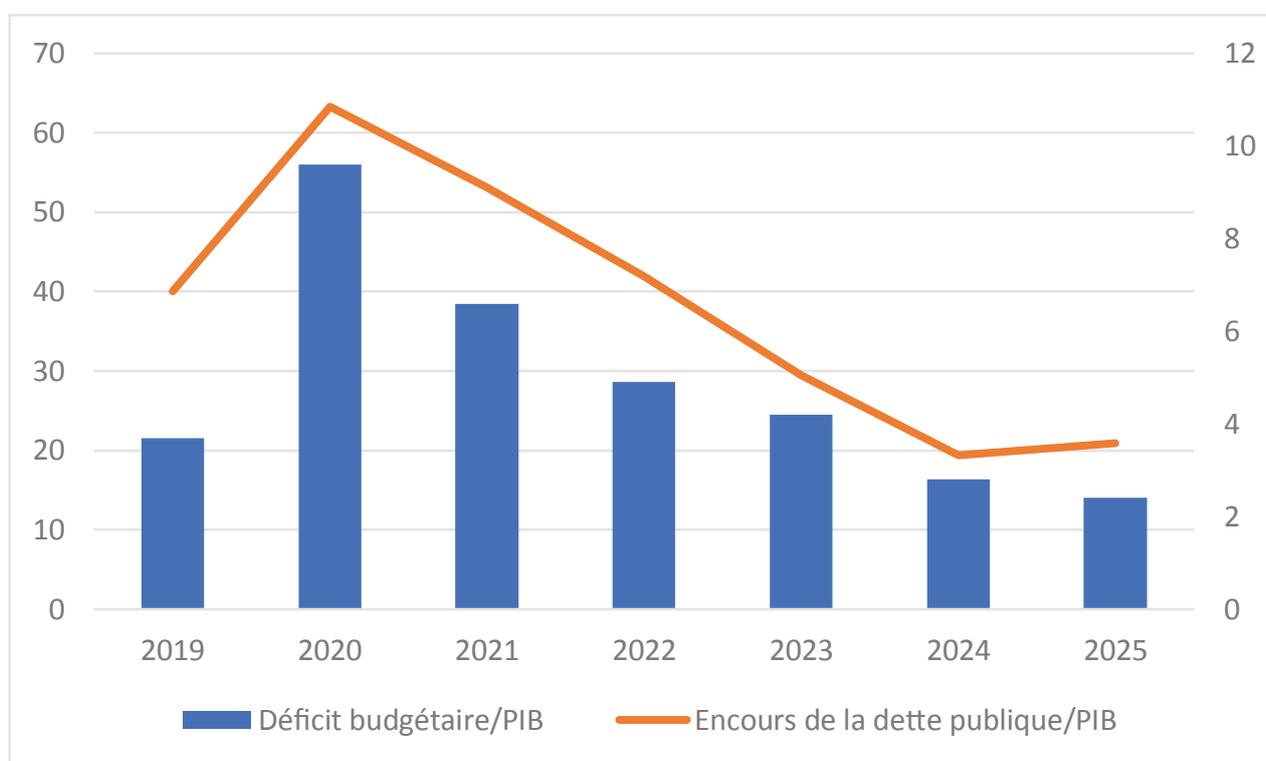
	Dette intérieure en milliards FCFA		
	Principal	Intérêt	Total
Service de la dette dû à fin décembre 2017	39,6	2,8	42,4

Source : MEF

9.5 Viabilité et soutenabilité

Selon les projections du Ministère de l'économie des finances, le déficit budgétaire rapporté au PIB se réduirait progressivement pour se situer en dessous de 3 % du PIB à compter de 2024, contre un niveau

de 9,3 % en 2020. De même, l'encours de la dette publique par rapport au PIB resterait en dessous du seuil de 70 %, malgré les décaissements attendus sur la période de projection (Commission de l'UEMOA).

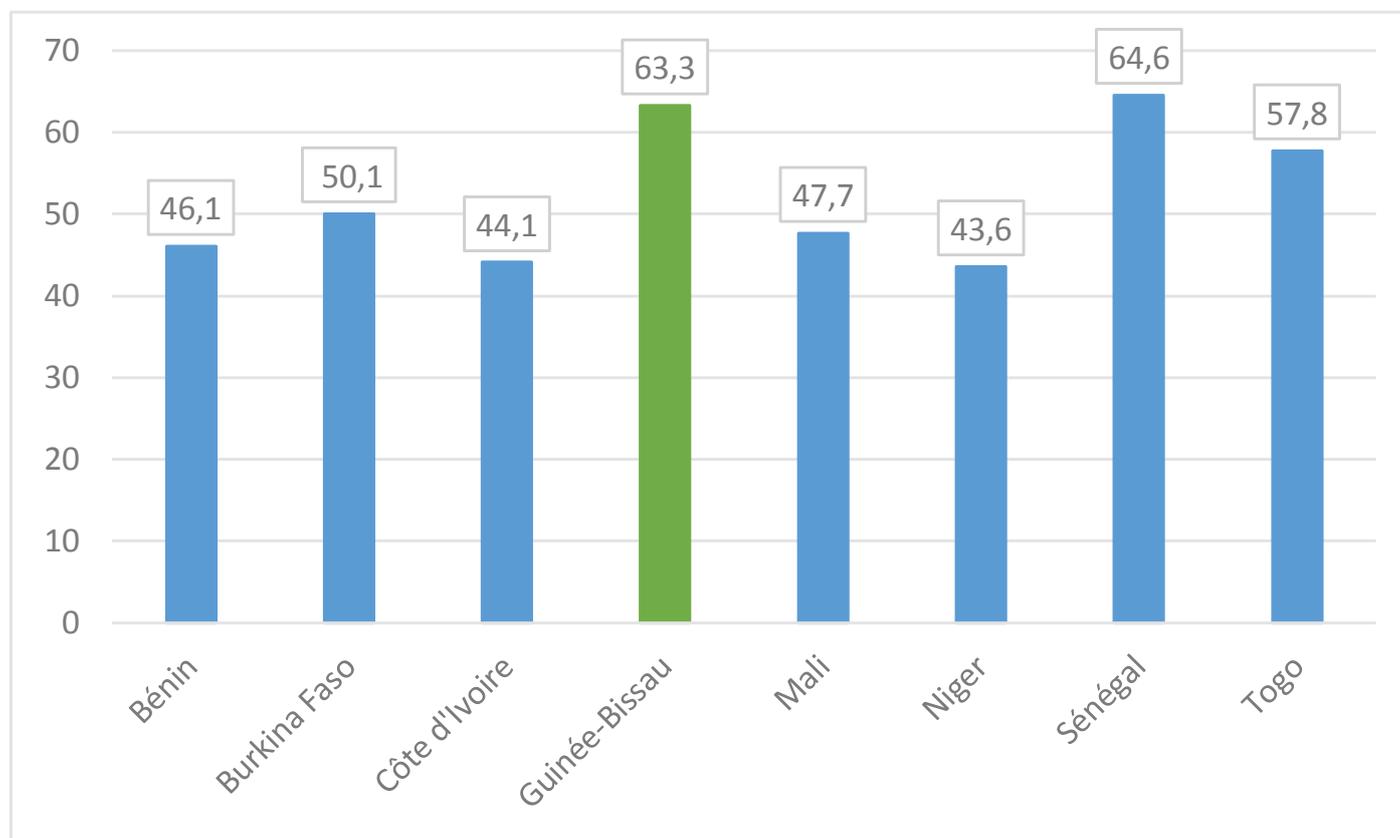
Figure 11. Evolution du déficit budgétaire et de la dette publique (% du PIB)

Source : Commission de l'UEMOA- Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Décembre 2020

Le ratio d'endettement est passé de 51,7 % en 2015 à 40,1 % en 2019. Il ressortirait en hausse en 2020 à 63,3% en lien avec la hausse du déficit budgétaire avant de s'établir à 53,3% en 2021. Toutefois, le ratio d'endettement demeurera en dessous de la norme communautaire de 70,0%

La comparaison des ratios d'endettement à ceux des autres pays de l'UEMOA montre que la Guinée Bissau est le deuxième pays le plus endetté de la zone. Celui-ci est à la limite du critère de surveillance multilatérale fixé à 70 %.

Figure 12. Dette publique sur PIB en 2020 des pays de l'UEMOA (en %)



Source : Commission de l'UEMOA– Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Décembre 2020

Détail des émissions de la Guinée Bissau de 2014 à 2021 (dette en monnaie locale)

Instrument	Date de l'opération	Date de valeur	Échéance	Montant annoncé (millions de FCFA)
BAT	26/01/2021	27/01/2021	27/04/2021	11 000
BAT	06/08/2020	07/08/2020	05/11/2020	10 000
OAT	28/07/2020	29/07/2020	29/07/2023	10 000
BAT	07/05/2020	08/05/2020	06/08/2020	15 000
OAT	22/04/2020	23/04/2020	23/04/2023	10 000
BAT	07/04/2020	08/04/2020	06/04/2021	10 000
OAT	24/03/2020	25/03/2020	30/01/2023	10 000
OAT	24/03/2020	25/03/2020	30/01/2025	10 000
BAT	18/02/2020	19/02/2020	19/05/2020	10 000
BAT	18/02/2020	19/02/2020	16/02/2021	10 000
OAT	29/01/2020	30/01/2020	30/01/2023	10 000
OAT	29/01/2020	30/01/2020	30/01/2025	10 000
OAT	08/10/2019	09/10/2019	18/09/2022	15 000
OAT	08/10/2019	09/10/2019	09/10/2024	15 000
OAT	17/09/2019	18/09/2019	18/09/2022	10 000
OAT	17/09/2019	18/09/2019	18/09/2024	10 000
OAT	11/06/2019	12/06/2019	12/06/2022	10 000
BAT	02/04/2019	03/04/2019	31/03/2020	8 000
OAT	12/03/2019	13/03/2019	13/03/2022	6 000
BAT	05/02/2019	06/02/2019	04/02/2020	6 000
BAT	20/12/2018	21/12/2018	20/06/2019	10 000
OAT	08/11/2018	09/11/2018	09/11/2021	5 000
BAT	25/09/2018	26/09/2018	24/09/2019	5 000
OAT	28/08/2018	29/08/2018	29/08/2021	6 000
BAT	05/04/2018	06/04/2018	06/04/2019	10 000
OAT	05/04/2018	06/04/2018	06/04/2021	10 000
BAT	05/04/2018	06/04/2018	06/04/2019	10 000
OAT	05/04/2018	06/04/2018	06/04/2021	10 000
BAT	13/02/2018	14/02/2018	12/02/2019	6 000
OAT	06/10/2017	09/10/2017	11/04/2020	5 000
BAT	10/04/2017	11/04/2017	09/10/2017	16 500
BAT	10/04/2017	11/04/2017	09/04/2018	16 500
OAT	10/04/2017	11/04/2017	11/04/2020	16 500
BAT	22/02/2017	23/02/2017	21/02/2018	13 000
OAT	11/07/2016	12/07/2016	12/07/2019	11 000
BAT	15/07/2015	16/07/2015	13/07/2016	10 000
BAT	14/04/2015	15/04/2015	11/04/2017	15 000
BAT	22/07/2014	23/07/2014	21/07/2015	15 000

Source : UMOA-Titres

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours

consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dettes publiques extérieures : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dettes publiques intérieures : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dettes non-concessionnelles : dette contractée aux conditions du marché.

Dettes publiques : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Données économiques :

- Réalisations : données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur l'activité économique par les administrations nationales. Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;
- Estimations : correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée. Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;
- Projections ou prévisions économiques : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de l'activité économique. Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles.

Élément don : différence entre la valeur nominale

(VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/V \cdot N)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Eurobond (ou Euro-obligation) : obligation en devise au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de [l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

Taux de change : prix d'une devise en termes d'une autre.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées) :

les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T).

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA



Ensemble, construisons l'UMOA de demain



Benin



Burkina



Côte d'Ivoire



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal | Tél: (+221) 33 849 28 28

www.umoatitres.org